

Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege
= Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire

Band: 7/1906 (1907)

Artikel: Compte-rendu de la VIIe réunion annuelle de la Société suisse
d'hygiène scolaire : tenue à Neuchâtel, les samedi et dimanche, 23 et
24 Juin 1906

Autor: Sandoz, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-91002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Compte-rendu de la VII^e Réunion annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire

tenue à Neuchâtel, les Samedi et Dimanche, 23 et 24 Juin 1906.

Président d'honneur de la Réunion: Mr. le Dr. Guillaume,
Directeur du Bureau fédéral de statistique.

I. Comité d'organisation:

- Président: M. *Edouard Quartier-la-Tente*, Conseiller d'Etat, Chef
du Département de l'Instruction publique;
- Secrétaire: „ *Edouard Matthey*, Instituteur;
- Caissier: „ *Arnold Fallet*, Econome du Département de l'In-
struction publique;
- MM. *Georges Sandoz*, Vice-Président de la Commission
d'Etat de santé;
D^r Georges de Montmollin, *D^r Emile Trechsel*, *D^r Eugène
Bourquin*, médecins scolaires;
Léon Latour et *Henri Blaser*, Inspecteurs des écoles;
Edouard Clerc, Directeur de l'Ecole normale et les
membres du Comité central de la Société pédagogique
neuchâteloise.

II. Brochure publiée à l'occasion de la Réunion.

En vue de la réunion de cette année, le Département de l'In-
struction publique du Canton de Neuchâtel a publié et fait remettre
à tous les participants une fort jolie brochure d'une centaine de pages
imprimée avec luxe et enrichie de nombreuses illustrations. Elle a
pour titre: „L'hygiène scolaire dans le Canton de Neuchâtel“ et son
contenu mérite une courte analyse, car les détails qu'elle renferme
la recommandent à une lecture attentive.

Tout d'abord cet opuscule consacre quelques pages à un juste témoignage de reconnaissance à l'adresse du Président honoraire de la Réunion, M. le D^r Guillaume, dont M. Quartier-la-Tente, Directeur du Département de l'Instruction publique, retrace brièvement la carrière si utilement remplie par ses travaux de sociologie scolaire et humanitaire.

La brochure contient ensuite d'intéressants détails historiques et statistiques sur des œuvres scolaires de diverse nature :

1^o L'institution de soupes scolaires au Locle, à La Chaux-de-Fonds, puis successivement dans tous les districts, représentant aujourd'hui, pour 43 communes, une dépense annuelle de fr. 12,000, sans parler d'une somme de fr. 7000, consacrée par 23 communes pour distribution de vêtements et de chaussures à des enfants nécessiteux.

2^o Les Colonies de vacances de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds installées dans les meilleures conditions de salubrité et d'agencement intérieur, en des endroits parfaitement appropriés à leur but. A ce propos la brochure rappelle le souvenir des généreux donateurs qui, pour la ville de Neuchâtel surtout, ont facilité le développement de cette œuvre sociale de si grande utilité. Le nom de M. Jämes de Pury qui n'a pas légué moins de 350,000 fr. à la Société des colonies de vacances à Neuchâtel, restera en mémoire bénie pour les générations futures d'écoliers.

3^o L'institution d'un médecin des écoles, et même d'un dispensaire scolaire à La Chaux-de-Fonds, avec de nombreux détails sur l'organisation de ce service.

4^o Diverses œuvres de philanthropie scolaires telles que: Classes gardiennes pour les enfants dont les parents sont occupés au dehors — dons de vêtements et chaussures — soins à donner aux enfants anormaux — enseignement anti-alcoolique — installation d'écoles dans les hameaux de montagne.

Cette brochure d'un contenu si varié est agrémentée de deux portraits, l'un du D^r Guillaume, l'autre le M. J. de Pury et de vues photographiques des maisons de Colonies de vacances de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et de nombreux bâtiments scolaires de villes, de villages, de localités isolées, avec leur plan de distribution intérieure.

Tous ces détails sont d'un haut intérêt, et contribueront agréablement au profit que les participants retireront de cette réunion de la Société suisse d'hygiène scolaire.

III. Programme.

Vendredi 22 juin, 8 heures du soir: Réunion à l'Hôtel Terminus (en face de la gare) et séance du Comité.

Samedi 23 juin, 9 heures du matin: *Première assemblée générale* dans la Grande salle des Conférences, Route de la Gare.

1^o Discours d'ouverture du président du Comité d'organisation, M. Conseiller d'Etat *Quartier-la-Tente*, Chef du Département de l'Instruction publique.

2^o La question du surmenage à l'école primaire. Rapporteurs: M. le D^r *Perrochet*, médecin à La Chaux-de-Fonds; M. *A. Hillebrand*, professeur, à Neuchâtel.

3^o L'hygiène du Corps enseignant. Rapporteur: M. le D^r *G. Sandoz*, médecin, à Neuchâtel. Co-rapporteur: M. le D^r *F. Zollinger*, secrétaire de l'Instruction publique, à Zurich.

Midi: Dîner à volonté.

2 h. après midi: Visite des Colonies de vacances, à Bellevue et du Château de Gorgier. Départ de Neuchâtel: vers 2 heures; arrivée à Bevaix, 2 h. 30. Départ de Gorgier: vers 6 h. 50; arrivée à Neuchâtel, 7 h. 30.

8 h. 30 du soir: Soirée familière au Restaurant Beau-Séjour, Faubourg du Lac.

Dimanche 24 juin, 8 h. du matin (dans la Grande salle des Conférences): Séance administrative. Ordre du jour: 1^o Protocole. 2^o Reddition des comptes. 3^o Rapport du Comité. 4^o Choix de la localité où aura lieu la prochaine Réunion. 5^o Divers.

8 h 30 du matin: *Deuxième assemblée générale*.

1^o La question du surmenage dans les écoles secondaires et les gymnases. Rapporteur; M. le D^r *Eug. Bourquin*, médecin scolaire, à La Chaux-de-Fonds.

2^o Installation des W. C. dans les bâtiments scolaires et les halles de gymnastique. Rapporteur: M. *Eug. Colomb*, architecte, à Neuchâtel. Co-rapporteur: M. *Geiser*, architecte de la ville de Zurich.

Midi et demi: Banquet au Chalet du Jardin anglais.

3 h. après midi: Visite des musées de la ville.

IV. Première assemblée générale.

Samedi, 23 juin, à 9 heures du matin,

dans la Grande Salle des Conférences.

Présidence: M. *Quartier-la-Tente*, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique, Neuchâtel.

Le Comité central et le Comité d'organisation de la VII^e Réunion annuelle avaient eu soin de convoquer à ses assemblées, non seulement les membres de la société, mais encore les membres du corps enseignant primaire et froebelien du Canton de Neuchâtel. Grâce à cette excellente mesure un public exceptionnellement nombreux, comptant plus de 500 personnes, assiste à la Réunion et suit, avec un vif intérêt, l'exposé des rapports et leur discussion.

Avant de donner la parole aux rapporteurs le *Président du Comité d'organisation* prononce le discours d'ouverture suivant:

Mesdames et Messieurs!

A l'ouverture de cette VII^e Réunion annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire, j'adresse le plus cordial souhait de bienvenue à tous les participants, et le voeu qu'ils gardent tous de leur trop rapide passage à Neuchâtel les meilleurs souvenirs.

En choisissant la ville de Neuchâtel pour son assemblée de 1906, la Société suisse d'hygiène scolaire, nous a procuré une très grande joie. Les Neuchâtelois ont toujours eu un plaisir réel à recevoir chez eux leurs Confédérés, mais ils en ont d'autant plus aujourd'hui que la société d'hygiène scolaire compte ici de nombreux amis. Notre pays a la réputation, bien méritée d'ailleurs, de s'occuper avec prédilection de l'éducation de la jeunesse; celle-ci intéresse tout le monde, à ce point même que tous ont leurs idées pédagogiques particulières et ne craignent pas de les exposer et de les justifier. La discussion des choses de l'école prend toujours chez nous des proportions considérables, et quand il surgit la moindre question concernant les programmes, les horaires, voire même les vacances, les journaux suffisent à peine à enregistrer les correspondances, les avis et les conseils, et le Département de l'Instruction publique, les pétitions, les rapports et les opinions. Si cet intérêt général pour l'école n'est pas toujours de nature à faciliter la tâche des autorités, il est du moins la preuve que les Neuchâtelois ne sont pas indifférents à la vie scolaire et qu'ils aiment et la jeunesse et l'école.

Mais il est un point sur lequel tous sont d'accord, c'est de placer la jeunesse scolaire dans la situation la plus hygiénique possible, et les 60 bâtiments scolaires élevés, transformés ou améliorés, depuis 12 années seulement dans les communes de notre pays, témoignent du zèle remarquable que l'on déploie, afin d'obtenir des aménagements modernes fournissant aux élèves l'air pur en abondance, la lumière, l'espace, le confort, bref tout ce qui est de nature à faciliter leur éducation physique et intellectuelle. Neuchâtel est, depuis quelque vingt ans, un milieu où l'hygiène scolaire est très appréciée, et où l'on s'efforce d'en pratiquer les excellents principes.

Si les préoccupations de l'hygiène scolaire sont chez nous de date très ancienne (1859), l'honneur en revient en tout premier lieu à notre vénéré Président d'honneur, M. le Dr Guillaume, que je suis heureux de saluer aujourd'hui au nom des nombreux amis qu'il a conservés à Neuchâtel. Nous nous souvenons de l'infatigable médecin, de l'ancien président de la Commission scolaire de Neuchâtel, du conférencier dévoué, qui, poussé par son amour pour la jeunesse et l'école

a voué durant plus de 30 années le meilleur de son coeur à l'amélioration de la vie scolaire de son pays. Nous lui renouvelons à l'occasion de cette fête, l'expression de notre très sincère gratitude.

La tâche n'était alors pas facile; à l'ouïe des théories du D^r Guillaume, un bon nombre de ses auditeurs, nous les entendons encore, le considéraient comme un révolutionnaire. „Nous avons vécu des années, disaient les vieux, dans des salles basses dont on n'ouvrait jamais les fenêtres, nos bancs d'école étaient durs et plats, les fenêtres petites, les tables hautes et noires, les murs sales, il n'y avait ni vestibules, ni corridors, ni vestiaires et souvent pas même de W. C., et pourtant nous sommes encore là“. A ce langage, le D^r Guillaume souriait et continuait sa croisade contre l'insuffisance de la lumière, contre l'absence d'air pur, en un mot, contre tout ce qui n'était pas hygiénique. Cette persévérance audacieuse a été couronnée de succès et après 20 années d'expériences, tout le monde est de l'avis du médecin hygiéniste. Cette victoire, car c'en est une, méritait d'être signalée dans cette réunion, et nous félicitons de tout coeur le vainqueur, et tous ceux qu'il a entraînés après lui.

C'est vous dire, Monsieur le Président et Messieurs, combien vos travaux nous intéressent et avec quelle satisfaction nous vous accueillons. Pour donner à cette réunion la place qu'elle mérite dans notre vie scolaire, nous avons convié tout notre corps enseignant primaire à venir vous entendre et à fraterniser avec vous dans cette modeste fête. Nous sommes heureux de cette rencontre qui ne peut avoir que les meilleurs résultats pour nos écoles. Je remercie de tout coeur tous ceux qui ont répondu favorablement à notre invitation et je désire que la Société suisse d'hygiène scolaire devienne toujours plus populaire et qu'elle poursuive avec ardeur l'intérêt croissant dont elle a donné tant de preuves à l'égard de nos écoles. Mais le temps presse, nos travaux sont importants, je me hâte donc de déclarer ouverte la VII^e Réunion annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire.“

M. le D^r *Guillaume*, Président d'honneur de la Réunion, auquel l'assemblée fait une chaleureuse ovation, tient à répondre à l'hommage qui vient de lui être adressé.

Il remercie l'auteur de la notice imprimée en tête de la brochure que le Département de l'Instruction publique du Canton de Neuchâtel a publiée à l'occasion de la VII^e Réunion annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire. Il est heureux de pouvoir lire encore cette vivante biographie et de pouvoir constater que la réunion d'aujourd'hui

affirme le triomphe des idées par lui émises il y a une quarantaine d'années.

M. le Dr Guillaume dit qu'il n'est point venu pour prendre part aux discussions; mais pour applaudir aux travaux de ceux qui l'ont suivi. Et, cependant, pour prouver tout l'intérêt qu'il porte à la société, le doyen des statisticiens et hygiénistes suisses commente une série de tableaux et de graphiques qu'il soumet aux méditations de l'assemblée.

Ces tableaux indiquent: les résultats généraux de l'examen sanitaire des enfants arrivés, dans les années 1899 à 1904, à l'âge de scolarité; l'exposé préliminaire du résultat de l'examen sanitaire des enfants arrivés, en 1904, à l'âge de scolarité dans 19 cantons de la Suisse; les motifs de réforme des recrues de l'année courante, lors des recrutements des cinq dernières années (1901—1905); le nombre total des décès par suite de maladies infectieuses dans les 18 principales villes, pendant les cinq dernières années (1901—1905); les conditions sanitaires de l'habitation indiquée, pendant les années 1901—1905, dans les cas de décès par suite de maladies infectieuses et par suite de maladies tuberculeuses.

Le Dr Guillaume attire l'attention sur le fait que les enfants qui n'ont jamais eu de leçons de gymnastique sont, lors du recrutement, les plus faibles et les plus maladroits et sur le fait que les jeunes mères qui, lors de leur temps d'école, étaient les plus faibles, sont celles qui fournissent le chiffre le plus élevé d'enfants mort-nés.

Le Dr Guillaume combat les assertions du Dr Jung qui, en se basant sur des données insuffisantes, a attribué à l'alcoolisme un rôle exagéré dans les causes d'exemption du service militaire.

Sur 133,510 recrues examinées de 1900 à 1904, 64,458, soit le 48%, ont été réformées ou ajournées et sur le nombre de ces dernières il n'y en a que 3% qui, ont été exemptées pour cause de faiblesse d'intelligence, de maladies mentales, d'épilepsie ou d'autres affections du système nerveux. Les données du Dr Jung, basées seulement sur 500 recrues examinées, ont été réfutées et cependant l'auteur d'un article paru au commencement de juin sous le titre „Alcoolisme et recrutement“ se base sur ces données pour attribuer à l'alcoolisme la cause des exemptions dans 13% des cas.

Le Dr Guillaume proteste contre cette tendance d'utiliser et d'exagérer même des résultats d'observations incomplètes et superficielles et d'induire ainsi intentionnellement ou involontairement en erreur l'opinion publique, ce qui nuit à une cause à laquelle chacun s'intéresse.

Exposé et conclusions des rapports. Discussion.

Les deux objets suivants figurent à l'ordre du jour de la première assemblée :

- a) Le surmenage à l'école primaire dans la Suisse française.
- b) L'hygiène du personnel enseignant.

a) *Le surmenage à l'école primaire dans la Suisse française.*

Rapporteur médical: M. le Dr Perrochet, médecin à La Chaux-de-Fonds.

Rapporteur pédagogique: M. Hillebrand, professeur à Neuchâtel.

Rapport de M. le Dr Perrochet.

M. le Dr Perrochet résume brièvement la partie de son travail qui a trait à l'historique de la question; il rend, à son tour, un hommage mérité au Dr Guillaume dont le „Traité d'hygiène scolaire“ est demeuré classique. Puis, après avoir exposé les principales lois physiologiques qui régissent les fonctions de l'organisme de l'enfant, en se basant surtout sur le travail très érudit du Prof. Dr Jaquet, de Bâle, sur l'Education physique de la jeunesse, le Dr Perrochet développe les thèses suivantes, qui forment les conclusions de son rapport :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1^o D'une manière générale on peut affirmer que le surmenage n'existe plus dans les écoles primaires de la Suisse française. 2^o Si le surmenage n'existe pas d'une manière générale, nous pouvons affirmer que, dans les cas assez nombreux où nous l'avons constaté, les causes qui le produisent sont toutes d'origine extra-scolaire. 3^o Les cas de surmenage dans la première et dans la seconde année de scolarité sont très rares; il serait osé de vouloir attribuer à l'école la cause des symptômes par lesquels ils se manifestent. 4^o Dans les classes supérieures les cas assez nombreux de surmenage constatés sont, à quelques exceptions près, d'origine extra-scolaire. 5^o Quoique n'étant pas seule responsable du surmenage qui subsiste, l'école doit toujours davantage s'efforcer de chercher les moyens de le combattre là où il existe encore. En admettant qu'il faille rechercher les causes de surmenage dans les conditions de la | <ol style="list-style-type: none"> 1. Im allgemeinen kann man behaupten, dass eine Ueberbürdung in den Primarschulen der französischen Schweiz nicht besteht. 2. In der nicht geringen Zahl von Fällen, in denen wir Ueberbürdung konstatiert haben, hatte dieselbe ihre Ursache ausserhalb der Schule. 3. Im ersten und zweiten Schuljahr ist die Ueberbürdung sehr selten, und es wäre gewagt, die Schule für die in diesen Fällen zu Tage tretenden Erscheinungen verantwortlich zu machen. 4. Die ziemlich zahlreichen Fälle von Ueberbürdung in den höheren Klassen sind auf Faktoren zurückzuführen, die mit der Schule nichts zu tun haben. 5. Obschon die Schule für die noch vorhandene Ueberbürdung nicht allein verantwortlich gemacht werden kann, so hat sie doch die Pflicht, sie nach Kräften zu bekämpfen. Selbst wenn die Ursachen der Ueberbürdung ausserhalb der Schule gesucht werden müs- |
|--|---|

vie extra-scolaire, il nous paraît possible et désirable de contrebalancer l'influence pernicieuse de ces habitudes familiales par une révision des programmes d'étude, dans le sens d'une réduction encore plus grande du travail et d'une répartition plus judicieuse des branches de l'enseignement :

- a) Placer dans les programmes, aux premières heures du matin, les leçons qui demandent de l'attention et un effort plus grand de l'intelligence ou de la mémoire.
- b) Reporter sur l'après-midi les leçons qui, au contraire, constituent un travail d'entraînement du cerveau, ou aussi cette autre classe de travaux qui associent à la pensée une acte physique.
Le travail de l'après-midi ne doit sous aucun prétexte commencer avant deux heures.
- c) Introduire des récréations horaires de 15 minutes.
- d) Prévoir dans les programmes deux après-midi libres par semaine.
- e) Arriver à supprimer complètement les tâches à la maison.
- f) Rendre aux exercices physiques la place qui leur appartient dans le plan d'éducation et d'instruction.

sen, so scheint es uns möglich und wünschenswert, den schädlichen Einfluss der Familiengewohnheiten durch eine Revision des Studienplanes zu neutralisieren, und zwar im Sinne einer noch grösseren Beschränkung der Arbeit und einer zweckmässigeren Verteilung der Lehrfächer.

- a) Die ersten Morgenstunden sollen den Fächern gewidmet werden, welche am meisten Aufmerksamkeit und eine grössere Anstrengung der Intelligenz und des Gedächtnisses erfordern.
- b) Auf die Nachmittagsstunden sind die Fächer zu verlegen, welche zur Uebung des Gehirns dienen, sowie die Fächer, bei welchen neben der geistigen auch eine körperliche Arbeit Platz greift.
Die Nachmittagsarbeit soll unter keinen Umständen vor 2 Uhr beginnen.
- c) Es sind stündliche Pausen von 15 Minuten einzuführen.
- d) Die Programme sollen zwei freie Nachmittage pro Woche vorsehen.
- e) Die Hausaufgaben sind vollständig zu beseitigen.
- f) Die Unterrichts- und Erziehungspläne sollen den Körperübungen den ihnen gebührenden Platz einräumen.

Pour établir ses conclusions, le Dr Perrochet se base sur l'étude des lois et règlements qui régissent l'instruction publique dans la plupart de nos cantons, sur l'étude des programmes qui règlent les heures de leçons et qui répartissent les différents travaux dans la journée et dans la semaine; il se base également sur les mesures prises, presque partout, pour diminuer ou supprimer les devoirs domestiques et les pensums.

En outre, le Dr Perrochet s'est livré à une enquête ayant pour but de le renseigner exactement sur le temps employé par les enfants pour faire leurs tâches, sur les observations faites par les maitres et maitresses à propos des symptômes les plus apparents du surmenage, tels que: fatigue, sommeil en classe, saignement de nez, etc. Il a également recueilli des renseignements auprès des directeurs et des médecins scolaires. Les réponses qu'il a obtenues et dont il donne

quelques exemples démontrent à l'évidence que le surmenage ne s'observe qu'exceptionnellement à l'école primaire, et que dans les cas, où on le constate, il a son origine en dehors de l'école.

L'hérédité, l'hygiène détestable de certaines familles, la nourriture insuffisante, le manque de sommeil, l'alcoolisme, le travail extrascolaire, le vice même, sont des facteurs dont il faut tenir compte, et qui influent sur la force de résistance de l'enfant vis-à-vis du travail.

L'enquête que le Dr Perrochet a poursuivie à ce propos sur les heures du coucher et du lever, sur le temps consacré à des travaux extrascolaires: travaux salariés, leçons particulières, travaux de ménage, travaux à la campagne, commissions, etc., lui ont démontré, que c'est là qu'il faut chercher, avant tout, les causes des cas de surmenage que l'on observe; l'insuffisance de sommeil semble être une des causes les plus importantes.

Théoriquement on serait tenté d'admettre que l'entrée à l'école, le passage d'une vie facile et toute végétative, à une vie faite de régularité, de discipline et d'acquisitions intellectuelles méthodiques, doit être marqué par des symptômes de fatigue, d'énervement. Mais, en réalité, la transition est moins forte qu'elle ne paraît l'être. Les leçons données dans les deux premières années de scolarité, et surtout dans la première, sont des leçons plutôt récréatives, des leçons de choses qui ne nécessitent de l'enfant aucun effort intense de l'intelligence et de la mémoire. Du reste, à cet âge, l'enfant ne se laisse pas surmener; il a un moyen de défense naturel: l'inattention, qui lui permet de se dérober aux tensions de l'esprit.

Dans les classes supérieures l'amour-propre de certains maîtres, l'émulation qui existe entre ceux du même degré, peuvent les entraîner à forcer le travail des élèves, surtout au moment où ceux-ci vont consacrer, par un examen final, leur instruction primaire. En outre, à cet âge, l'enfant lui-même, poussé par l'amour propre personnel, peut faire, dans ce dernier effort, des excès de travail pernicieux.

Mais, ici encore, les résultats de l'enquête démontrent l'intervention de facteurs extrascolaires dans la plupart du cas de surmenage observés.

Si l'école primaire n'est ainsi, la plupart du temps, pas la cause directe du surmenage, elle doit néanmoins s'efforcer de le combattre en tenant compte des causes de fatigue qui menacent l'enfant en dehors de l'école.

Il faut pour cela établir comme un principe absolu l'obligation

de placer à la première heure de la matinée le travail qui demande le maximum d'efforts. C'est le moment où l'enfant est le plus reposé, où la mémoire est la meilleure et l'attention la plus soutenue. Les mathématiques, l'histoire, la géographie doivent être enseignées le matin, alors que le cerveau est frais et dispos.

On reportera sur l'après-midi les versions, thèmes, analyses, compositions, c'est-à-dire les leçons qui constituent un travail d'entraînement du cerveau, et les leçons qui associent un acte physique à la pensée (dessin, manipulations, leçons de choses, travaux manuels). Ce travail de l'après-midi ne doit, sous aucun prétexte, commencer avant deux heures. C'est, se basant sur le fait que l'enfant ne peut faire des efforts de longue durée, intellectuels ou musculaires, que le Dr Perrochet réclame des récréations horaires de 15 minutes. L'enfant ne peut faire des efforts de volonté durables; si on veut l'y contraindre le fatigue l'emporte, l'inattention se produit, le travail ne porte plus aucun fruit. Au contraire les récréations horaires permettent une détente, un repos de l'esprit et les travaux de l'heure qui suivra sont mieux faits et les leçons plus profitables.

Quant aux deux après-midi libres par semaine, elles sont nécessaires pour assurer non seulement le développement physique normal de l'enfant, mais pour lui permettre d'apprendre à faire usage de sa volonté et de son intelligence débarassés de toute contrainte et de développer ainsi ses aptitudes propres.

La suppression complète des tâches à la maison s'impose par le fait que beaucoup d'élèves sont déjà surchargés d'autres travaux à la maison.

Les exercices physiques ont leur place marquée à l'école pour combattre l'effet forcément pernicieux de longues heures de silence, d'immobilité, d'application intellectuelle dans un local fermé. L'enfant a besoin de mouvement, d'exercice, de grand air. A côté de la gymnastique raisonnée, il faut réserver une place suffisante aux jeux en plein air, qui ont le grand avantage de pouvoir être pratiqués partout où se trouve un espace libre et de n'exiger ni engins, ni installation spéciale.

Rapport de M. le Professeur Hillebrand:

Pour M. Hillebrand la question du surmenage à l'école primaire est une question excessivement complexe. Plusieurs facteurs interviennent ici: d'une part, la constitution même de l'élève et les influences capables de le débilitier (travail domestique exagéré, mauvaise alimentation, manque de sommeil, tares physiques, tares héréditaires

etc.) qui sont des causes prédisposantes; d'autre part, le régime de l'école qui agit comme cause déterminante lorsqu'il favorise l'excès d'application mentale et l'inertie corporelle. La nature de l'enfant et le milieu dans lequel il est placé jouent un rôle important et il est très difficile de se prononcer d'une manière générale sur la question. Cependant M. Hillebrand estime que si les cas pathologiques de surmenage sont assez rares dans nos écoles, ce qui l'est moins, c'est le surmenage atténué, le surmenage à petites doses. Cette forme sournoise est dangereuse par le fait que les altérations qu'elle produit peuvent rester longtemps inaperçues.

Au reste l'école est loin d'être indemne de malmenage et, si le maître ne s'emploie au rôle de modérateur, le surmenage devient réel, durant le second semestre scolaire, chez les élèves appliqués, qui n'auraient pas suffisamment d'intervalles de repos et d'exercices au grand air.

M. Hillebrand pose en principe que toute mesure pédagogique anticipée ou non conforme à la nature de l'enfant et à son développement progressif est absurde et pernicieuse. Les causes de surmenage scolaire se ramènent toutes à des infractions à ce principe initial.

L'école actuelle pêche sous le rapport de la prématuration ou précocité du travail intellectuel et sous le rapport des travaux scolaires. Elle expose au surmenage par l'inertie corporelle ou sédentarité et par le malmenage, c'est-à-dire par une mauvaise direction du travail et des études, conséquence soit de l'inexpérience du maître ou de la pauvreté psychologique des méthodes, soit des programmes défectueux ou de la crainte des examens, soit de la difficulté d'instruire des classes trop nombreuses ou subdivisées en plusieurs degrés.

M. Hillebrand insiste sur le fait que le maître est insuffisamment renseigné sur l'état et le développement de l'élève et sur l'utilité qu'il y aurait à créer la fiche ou bulletin de santé de l'écolier. Pour bien diriger son enseignement l'école a besoin ici de la coopération du médecin. Il critique les programmes qui sont trop chargés. Au lieu de simplifier, on amplifie; on remet aux élèves de volumineux manuels d'histoire et de géographie. C'est ainsi que l'écolier neuchâtelois a actuellement, dans son sac d'école, une douzaine de volumes et brochures qu'on s'efforce de lui fourrer dans la tête.

Pour le choix et la hiérarchie des études on doit s'efforcer de rendre notre régime scolaire aussi adéquate que possible à la nature et aux états successifs du développement des jeunes générations. Sous ce rapport il y aurait beaucoup à gagner en développant la péda-

gogie d'observation. L'art pratique de l'éducation doit s'inspirer des principes dictés par la psychologie, la physiologie, l'hygiène et la sociologie. Le Professeur Hillebrand fait ici l'exposé d'un programme utile, basé sur ces considérations. Un horaire judicieusement établi, des temps de repos et des exercices en plein air suffisants doivent combattre les effets pernicieux du malmenage et de la sédentarité.

M. le Professeur Hillebrand formule, à la suite de son rapport, les *conclusions* suivantes :

1^o Le surmenage a pour causes déterminantes :

- a) la précocité, l'exagération et la mauvaise direction du travail intellectuel ;
- b) la sédentarité ou immobilité continue.

La fatigue et les tares physiques, l'inaptitude intellectuelle et les conditions défectueuses de l'hygiène personnelle en sont les causes prédisposantes.

2^o L'art pédagogique doit se régler sur la nature et sur l'évolution mentale de l'enfant.

3^o Les mesures pédagogiques à prendre à l'école primaire en vue de prévenir ou de combattre le surmenage sont les suivantes :

A. Il sera créé pour chaque élève, une fiche ou un bulletin sanitaire. — Les enfants faibles de constitution et les anormaux seront mis au bénéfice de mesures spéciales (classes de matinée, classe en plein air, classes d'arriérés, etc.).

B. Les programmes seront révisés sur la base de l'utilité relative des branches d'études. — On y réduira la part des matières abstraites et de pure érudition et l'on augmentera d'autant celle des connaissances propres à développer l'observation, le jugement, le sens pratique et l'action personnelle des élèves. — L'enseignement de la lecture et de l'écriture sera différé de quelques années (en principe, jusqu'à l'âge de neuf ans). — On organisera dans chaque classe une série de leçons de choses et d'expériences pratiques à réaliser en plein

1. Die Ursachen der Ueberbürdung sind :

- a) Die Frühreife, die Uebertreibung und unrichtige Anwendung der Geistesarbeit ;
- b) die sitzende Lebensweise oder andauernder Mangel an Bewegung. Müdigkeit und physische Gebrechen, geistige Untüchtigkeit und ungenügende persönliche Gesundheitspflege sind die vorbereitenden Ursachen der Ueberbürdung.

2. Die Erziehungskunst muss sich nach der Natur und geistigen Entwicklung des Kindes richten.

3. Pädagogische Massnahmen zur Verhütung oder Bekämpfung der Ueberbürdung in der Primarschule sind folgende :

A. Für jeden Schüler wird ein Gesundheitsschein angelegt. — Für körperlich schwächliche und anormale Kinder wird spezielle Vorsorge getroffen durch Einführung von Morgenklassen, Unterricht im Freien, Nachhülffklassen etc.

B. Die Stundenpläne werden mit Bezug auf die relative Nützlichkeit der Unterrichtsfächer revidiert. — Der Lehrstoff für abstraktes Wissen und blosser Gelehrsamkeit wird vermindert und derjenige zur Entwicklung der Beobachtungsgabe, der Urteilsfähigkeit, des praktischen Sinnes und der persönlichen Tätigkeit der Schüler um ebensoviel vermehrt. — Der Unterricht im Lesen und Schreiben wird um einige Jahre verschoben (im Prinzip bis zum neunten Altersjahre). — In jeder Klasse werden eine Anzahl Stunden für den Sach-

air, et dont le programme et le nombre sont à déterminer. Ce genre d'enseignement sera de règle à l'école enfantine par tous les après-midi de beau temps, durant la belle saison. — Les exercices physiques au grand air seront encouragés; à cet effet, des congés occasionnels seront accordés, en hiver plus spécialement.

C. A l'horaire (emploi du temps), les leçons seront réparties de telle sorte que l'après-midi soit réservée à des travaux faciles (gymnastique, chant, travaux manuels, dessin, écriture, lecture). — Les leçons consécutives seront coupées de temps de repos ou de récréations obligatoires, de 10 à 15 minutes. — Les tâches à domiciles seront tout à fait supprimées. — La question de réduire la classe à la matinée seulement, sera examinée dans un rapport spécial.

D. Les méthodes et procédés d'enseignement seront conformes à l'expérience rationnelle et aux données de la psychologie contemporaine. — La discipline ne doit pas être déprimante; en conséquence on évitera, en règle générale, de recourir à la peur ou à la crainte et de faire de la contrainte un moyen habituel de direction.

und Anschauungs-Unterricht im Freien eingeführt, deren Programm und Zahl zu bestimmen sind. Diese Art Unterricht soll die Regel sein für die Kindergärten an allen schönen Nachmittagen während des Sommerhalbjahres. — Die körperlichen Uebungen im Freien sollen begünstigt werden; zu diesem Zwecke werden gelegentliche Unterbrechungen des Unterrichtes, speziell im Winter gestattet.

C. Der Stundenplan soll derart eingeteilt werden, dass auf den Nachmittag die leichteren Fächer fallen (Turnen, Singen, Handarbeiten, Zeichnen, Schreiben, Lesen). — Die aufeinanderfolgenden Unterrichtsstunden sollen durch Ruhe- oder obligatorische Spielpausen von 10 bis 15 Minuten Dauer unterbrochen werden. — Die Hausaufgaben sind vollständig zu unterdrücken. — Die Frage, ob der Unterricht auf den Vormittag zu beschränken sei, wird in einem Spezialbericht untersucht werden.

D. Die Methoden und Lehrarten sollen einer rationellen Erfahrung und den Ergebnissen der modernen Psychologie angepasst werden. — Die Disziplin soll keine drückende sein; infolgedessen wird man es im allgemeinen vermeiden, Angst und Furcht zu erwecken, und den Zwang zu einem gewöhnlichen Erziehungsmittel zu machen.

Discussion.

M. Latour, inspecteur scolaire (Neuchâtel), remercie les rapporteurs pour leurs travaux consciencieux et documentés. Il constate avec plaisir que M. le Docteur Perrochet, comme médecin, n'a pas trouvé de surmenage à l'école primaire; il en a toujours été convaincu et est heureux de voir un médecin être d'accord avec lui.

L'école cherchera à améliorer toujours ses méthodes; elle fera plus, elle cherchera à améliorer les conditions des familles malheureuses.

M. Latour approuve les récréations à la fin de chaque heure, mais il fait ici quelques réserves. Il faut, avant tout, travailler à l'éducation des parents et obtenir l'approbation des autorités scolaires pour arriver à la réalisation de ce progrès. Il en est de même pour

la suppression des travaux domestiques et l'on doit, ici encore, tenir compte, dans une certaine mesure, de l'opinion des familles. D'autre part, qui dit suppression des travaux domestiques ne doit pas dire, dans l'idée de M. Latour, suppression de tout effort individuel. Car sans effort de volonté, d'énergie, il n'y a pas d'instruction possible. Ce point doit être relevé, car il est absolument nécessaire que le personnel enseignant soit convaincu de cette vérité.

M. Latour désire également, pour toutes les écoles, deux après-midi de congé par semaine et une gymnastique faite dans des halles non fermées. Autrement on oblige l'enfant à respirer fortement dans un air confiné et par conséquent malsain.

M. Latour s'élève contre la thèse de M. Hillebrand quand ce dernier demande qu'on reporte à la fin de la 9^e année l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Cette thèse, excessive à tous égards, est en contradiction avec les faits que l'on constate journellement.

M. Latour est d'avis, lui aussi, que les horaires tiennent compte de la fatigue des élèves en fixant au matin les leçons difficiles et pénibles, telles que le calcul et la langue française. Mais il s'agit de s'entendre et de déterminer avec certitude la série des branches pénibles et celles des branches qui exigent le moins d'efforts.

M. Latour termine, en relevant la remarque très juste faite par le Dr Perrochet, à savoir que l'enfant a heureusement en lui le moyen d'éviter le surmenage. Ce moyen, c'est sa faculté de ne prêter aucune attention aux leçons qu'il reçoit, dès qu'il se sent fatigué.

M. *Russillon*, instituteur (Couvét). Deux causes favorisent le surmenage: 1^o l'entrée trop hâtive à l'école; 2^o la sortie également trop hâtive, ce qui entraîne un travail forcé pour emmagasiner le programme à parcourir.

Les écoles enfantines actuelles devraient être remplacées par des classes gardiennes, où l'enfant passerait son temps à travailler de ses doigts, à faire des courses et à jouer.

Les expériences personnelles de M. *Russillon* lui permettent d'affirmer que l'enfant qui n'entre à l'école qu'à 8 ans rattrape, de avance même celui qui y est entré à 5 ou 6 ans. Le jeune enfant qui a appris à parler a suffisamment travaillé sans qu'il soit besoin de lui mettre des livres ou des chiffres sous les yeux.

M. *Russillon* insiste sur l'importance de la gymnastique en plein air toutes les fois que le temps le permet et sur l'importance de l'institution du médecin scolaire, seul capable de renseigner le maître sur l'état physique des élèves qui lui sont confiés.

M. le Prof. Dr *Jaquet* (Bâle). Le terme de surmenage appliqué à l'école primaire est inexact. A son entrée à l'école l'enfant subit une crise psychologique, due à différentes causes et résultant du changement radical de la manière de vivre (changement de milieu, peur du maître, discipline etc. etc.). Cette crise peut produire indirectement des troubles physiques que l'on est tenté de qualifier de surmenage. Aussi est-il important de chercher à atténuer cette crise dans la mesure du possible. Dans cet ordre d'idées, c'est la personnalité du maître qui joue le rôle essentiel et les autorités scolaires devraient avoir soin de ne confier les classes élémentaires qu'à des instituteurs jouissant d'aptitudes pédagogiques spéciales.

Il est également désirable que le corps enseignant cherche à éclairer les parents sur les dangers du surmenage qui peut se produire, déjà avant l'école, par la satisfaction inintelligente des besoins de curiosité de l'enfant ou en excitant les enfants à l'étude de façon à en faire de petits phénomènes. Les parents doivent, au contraire, veiller à ce que leurs enfants restent enfants le plus longtemps possible; autrement ils préparent inconsciemment des candidats au surmenage scolaire.

Le Professeur Dr *Jaquet* est également partisan de reculer l'âge de l'entrée à l'école.

M. le Dr *Bourquin*, médecin scolaire (Chaux-de-Fonds). Ce qui expose, l'enfant à la fatigue c'est qu'il n'est pas toujours et partout dirigé par un personnel enseignant suffisamment préparé et conscient des difficultés de sa mission.

Le Dr *Bourquin* appuie fortement l'institution de récréations de 15 minutes entre chaque leçon. La pratique et les observations scientifiques ont démontré qu'à la fin d'une leçon les enfants ne sont plus capables d'attention, ils sont distraits et c'est là, comme on l'a dit, leur soupape de sûreté. Pourquoi alors les garder en classe au lieu de les laisser se détendre, se rafraîchir physiquement et psychiquement?

Des récréations horaires existent, du reste, dans les écoles supérieures, au gymnase de Winterthur par exemple; elles existent également en Allemagne et la question est actuellement à l'étude à St-Gall.

Il faut les introduire partout sans arrière-pensée.

M. le Dr *Schmid*, Directeur du Bureau sanitaire fédéral (Berne), remercie les deux rapporteurs pour leurs excellents mémoires et se déclare d'accord avec leurs thèses sur les points essentiels. Bien que, d'après les données recueillies par les rapporteurs, les cas de sur-

charge, de surmenage intellectuel et corporel soient rares dans les écoles primaires de la Suisse romande, et peu fréquents ailleurs aussi, ils existent quand même, et augmentent rapidement dans les degrés supérieurs de l'école. Il vaut donc la peine d'étudier les moyens d'y remédier.

A cet égard l'une des mesures générales les plus importantes est *l'ajournement de l'entrée à l'école jusqu'à l'âge de 7 ans révolus*.

Aujourd'hui, dans presque tous les cantons de la Suisse, les enfants sont admis à l'école primaire à l'âge de 6 ans, en maint endroit même un peu plus tôt. Si, d'une part, il faut convenir qu'à cet âge là, bien des enfants sont physiquement et intellectuellement suffisamment développés pour supporter sans inconvénients graves les effets nuisibles de l'enseignement scolaire, d'autre part, l'expérience prouve que ce n'est pas le cas pour un très grand nombre d'enfants.

Il n'est pas rare que l'on se trouve dans la nécessité de retarder d'une année l'entrée d'un enfant à l'école par suite d'une insuffisance dans son développement corporel ou intellectuel.

Il vaut par conséquent mieux, — et le Dr Schmid estime que c'est là un postulat important de l'hygiène scolaire — n'admettre tous les enfants à l'école qu'à l'âge de 7 ans, et même peut être encore une année plus tard, lorsqu'il s'agit de sujets délicats. Ce que l'on perd pour l'enseignement par ce retard d'un an, est bien vite regagné par la plus grande capacité de travail d'enfants plus robustes, plus en santé, plus développés.

Une seconde mesure prophylactique extraordinairement importante est un intervalle de repos d'un quart d'heure après chaque leçon, qui ne doit durer que 45 minutes. M. le Recteur Dr Robert Keller, à Winterthour, et d'autres avec lui ont démontré qu'on peut, si une leçon est bien préparée et rationnellement donnée, obtenir le même résultat en 40 à 45 minutes, qu'en en employant 60.

Cet intervalle de repos doit être passé en plein air et les enfants pourront s'ébattre et se donner du mouvement à leur fantaisie, pendant qu'on aérera complètement la salle d'école. Cette pause n'a pas seulement pour but de donner de nouvelles forces au cerveau fatigué de l'enfant par le mouvement en plein air et une plus grande activité de la circulation du sang. Elle sert aussi à neutraliser, par une mise en œuvre de tout l'ensemble des muscles, les effets nuisibles sur la colonne vertébrale, sur le thorax etc. d'une attitude assise prolongée sur des bancs plus ou moins rationnellement construits. Elle procure à l'enfant, dans la règle deux fois dans la matinée, et au

moins une fois dans l'après-midi l'occasion de donner à son corps assez de mouvement, et à son travail intellectuel le contre-poids nécessaire.

Il est hors de doute que c'est là un moyen de développer chez l'enfant l'initiative, la confiance en soi même, et de donner à tout son être de l'entrain et de la gaieté.

Après ce repos bien employé, l'enfant rentré dans la salle dument ventilée suivra la leçon avec l'attention d'un esprit rafraîchi et le temps consacré à cette pause sera vite regagné par un travail plus intense.

Une autre règle importante pour empêcher le surmenage intellectuel consiste à procurer à l'enfant un *repos de nuit suffisant dans une chambre bien aérée*. Pour y arriver il s'agit de persuader aux parents qu'ils doivent envoyer leurs enfants au lit de bonne heure, et surtout ne pas les faire lever trop tôt le matin. A cet égard, il est tout à fait en place, dans les villes en particulier, de se conformer aux postulats du Dr Schmutziger à Aarau adoptés par notre société dans sa réunion à Lausanne en 1901, d'après lesquels les leçons ne doivent pas, dans les 3 et 4 premières classes primaires, commencer en été avant 8 heures et en hiver avant 9 heures.

Le Dr Schmid se prononce catégoriquement contre les *devoirs domestiques* dans l'école primaire. Les expériences faites dans bon nombre d'écoles ont démontré que l'on peut fort bien atteindre le but de l'enseignement sans y recourir.

Il est également opposé à une *diminution des heures d'école soit par jour, soit par semaine* et désapprouve sans réserve la tendance qui se fait jour çà et là, à concentrer tout l'enseignement sur la matinée pour laisser libre l'après-midi. Il le dit du moins pour ce qui concerne l'école primaire. Il irait même jusqu'à supprimer les deux après-midi libres par semaine, s'il n'était pas arrêté par une considération relative au personnel enseignant. Déjà actuellement, avec le temps d'école usuel, nous nous voyons obligés de créer toujours plus des jardins pour les enfants, où l'on peut après leurs classes les tenir encore en observation et les protéger contre le danger d'un manque de surveillance, danger qui ne manquerait pas de grandir, de façon inquiétante, si l'on raccourcissait le temps d'école. C'est pour cette raison que le Dr Schmid n'admettrait, en aucun cas, une diminution des heures de classe, et qu'il serait plutôt pour qu'on y ajoutât à la condition, toutefois, qu'on accorde le repos d'un quart d'heure entre les leçons, qu'on mette de côté tous les devoirs à faire

à la maison, qu'on augmente les exercices corporels rationnels (gymnastique, jeux de gymnastique, jeux libres, bains, natation, patinage, etc.) en y consacrant des heures spéciales, et qu'on donne, aussi souvent que faire se peut, en plein air, les leçons qui s'y prêtent.

Dans tous les cas il est important que l'on institue non *seulement un examen sanitaire d'entrée* — qui d'ailleurs ne devrait pas avoir lieu dès le commencement de la première année d'école — *mais une surveillance médicale constante*, autant que possible, dans toutes les écoles. L'introduction du *bulletin sanitaire* accompagnant chaque élève durant tout son temps d'école est un postulat de l'hygiène dont la réalisation devrait bientôt se généraliser. Une surveillance médicale sérieuse de l'école est une garantie contre le surmenage surtout des élèves peu robustes. M. le professeur Hillebrand reproche aux médecins d'être en partie la cause du surmenage, parce qu'ils ont réclamé l'introduction dans les écoles populaires de l'enseignement de l'hygiène, et spécialement de la lutte contre la tuberculose. En réponse, M. le Dr Schmid dit que nous n'avons pas demandé un enseignement systématique spécial de l'hygiène, mais une place réservée dans l'enseignement des autres branches (histoire naturelle, lecture, enseignement intuitif) aux *principes fondamentaux de l'hygiène personnelle et publique*, et de la préservation des principales maladies du peuple (tuberculose, etc.).

M. *Henchoz*, inspecteur scolaire (Lausanne), se sépare des rapporteurs sur les points suivants :

1^o Les nouveaux manuels de géographie et d'histoire peuvent être considérés comme une amélioration sérieuse de ce qui existait auparavant et comme capables de plutôt faciliter le travail des élèves ;

2^o la suppression totale des tâches à domicile serait regrettable ; leur maintien, fait avec mesure, ne peut être qu'utile aux rapports qui doivent exister entre l'école et la famille ; le corps enseignant n'a qu'à veiller à ce que les devoirs domestiques soient toujours proportionnés à la force de l'enfant.

M. le Prof. *Hillebrand*, rapporteur (Neuchâtel), défend encore les thèses par lesquelles il établit : 1^o qu'il faut placer au matin tout ce qui sollicite le concours actif de l'intelligence de l'enfant et reporter à l'après-midi le travail facile ; 2^o qu'il faut libérer l'écolier de toute restriction scolaire après la classe. Les développements qu'il donne se trouvent dans son rapport.

M. le Dr *Perrochet*, rapporteur (Chaux-de-fonds), relève également de son rapport plusieurs arguments en faveur de ses thèses,

puis la discussion est close sans que l'assemblée émette un vote au sujet des rapports qu'elle vient d'entendre et dont elle approuve, en somme, les conclusions.

b) L'hygiène du personnel enseignant.

Rapporteur médical: M. le Dr G. Sandoz, vice-président de la Commission d'Etat de santé, à Neuchâtel.

Rapporteur pédagogique: M. le Dr F. Zollinger, secrétaire de l'Instruction d'Etat publique, à Zurich.

L'heure est malheureusement trop avancée pour permettre aux rapporteurs de prendre la parole.

L'assemblée se contente de prendre acte des conclusions que nous reproduisons ci-dessous et confie l'étude de cette importante question à une commission composée de MM. Quartier-la-Tente et G. Sandoz, à Neuchâtel, A. Huber et F. Zollinger, à Zurich, et Wetterwald, à Bâle.

Conclusions de M. le Dr G. Sandoz:

I. Au point de vue social et éducatif la santé et l'hygiène du personnel enseignant ont une importance capitale. Elles méritent d'attirer l'attention des autorités aussi bien que la santé et l'hygiène de l'élève.

II. Pour assurer la santé du maître et pour établir les bases d'une hygiène rationnelle du personnel enseignant, il y aurait lieu:

1° de soumettre à un examen médical les personnes qui se destinent à l'enseignement:

- a) avant leur entrée dans les écoles normales;
- b) avant leur entrée en fonctions;

2° de procéder, dans chaque canton et pour chaque groupe scolaire (instituteurs et institutrices primaires, maîtres et maîtresses secondaires, professeurs de l'enseignement gymnasial et universitaire), à une double enquête médicale et sociale.

III. L'enquête médicale aurait pour but de fournir des données statistiques relatives à la mortalité et à la morbidité du corps enseignant dans les différents

I. Die Hygiene des Lehrkörpers hat sowohl vom sozialen, als auch vom erzieherischen Standpunkte aus eine hervorragende Bedeutung. Sie verdient die Aufmerksamkeit der Behörden ebenso sehr wie die Gesundheit und die Hygiene des Schülers.

II. Um die Gesundheit des Lehrers zu sichern und die Grundlage einer rationellen Hygiene des Lehrkörpers zu schaffen, ist notwendig:

1. die Personen, die sich für den Lehrerberuf entscheiden, einer sanitärischen Prüfung zu unterwerfen und zwar

- a) vor ihrem Eintritt in die Lehrerbildungsanstalten,
- b) vor ihrem Eintritt in den praktischen Schuldienst;

2. in jedem Kanton und für jede Schulgruppe (Primarlehrer und Primarlehrerinnen, Lehrer und Lehrerinnen der Sekundarschule, Professoren an Gymnasien und den übrigen Mittelschulen sowie an den Universitäten) eine Erhebung in medizinischer und sozialer Richtung zu machen.

III. Die medizinische Erhebung hätte zum Zweck, statistische Angaben zu beschaffen, die sich auf die Sterblichkeit und die Krankheitsverhältnisse des Lehr-

cantons et groupes scolaires. Elle devrait porter sur :

1° le nombre et les causes des décès survenant chaque année ;

2° le nombre d'absences, congés ou mises à la retraite pour cause de maladie et la nature des maladies ayant motivé l'absence, le congé ou la mise à la retraite ;

3° la fréquence et la nature des maladies qui, sans entraîner l'absence, le congé ou la retraite, se rencontrent le plus souvent parmi le personnel enseignant.

IV. L'enquête sociale aurait pour but de fournir des renseignements relatifs aux conditions économiques et professionnelles. Elle devrait porter sur :

1° les conditions de logement et d'alimentation du maître ;

2° les habitudes et le genre de vie du personnel enseignant ;

3° le nombre hebdomadaire d'heures consacrées à l'enseignement et les occupations extra-scolaires ;

4° le nombre moyen d'élèves par classe ;

5° l'état des locaux scolaires ;

6° les échelles de traitements du personnel enseignant ;

7° les caisses de secours en cas de maladie, les caisses d'assurances et les pensions de retraite en faveur du personnel enseignant.

V. La Société suisse d'hygiène scolaire devrait se charger d'organiser cette double enquête, qui aurait un caractère confidentiel et qui se ferait avec le concours du corps médical et des inspecteurs scolaires.

VI. Une fois l'enquête terminée et pour permettre au personnel enseignant de mettre en pratique les conseils qu'elle servira à formuler, la Société suisse d'hygiène scolaire devrait prendre l'initiative :

1° de la rédaction d'un mémoire résumant les données de l'enquête, mémoire qui serait adressé aux Gouvernements cantonaux pour leur signaler les progrès

körpers in den einzelnen Kantonen und den einzelnen Gruppen von Unterrichtsanstalten beziehen. Sie sollten umfassen :

1. die Zahl und die Todesursachen der Hinschiede innert einem Jahre ;

2. die Zahl der infolge von Krankheiten erfolgten Schuleinstellungen, Beurlaubungen oder Rücktritte und die Natur der Krankheiten, welche die Schuleinstellungen, Beurlaubungen und Rücktritte bedingt haben ;

3. das Auftreten und die Natur von Krankheiten, die am häufigsten unter dem Lehrkörper anzutreffen sind, die jedoch keine Schuleinstellungen, Beurlaubungen und Rücktritte verursachen.

IV. Die soziale Erhebung hätte zum Zweck, Aufschluss über die ökonomischen und beruflichen Bedingungen zu geben. Sie sollte sich beziehen auf :

1. die Wohnungs- und Besoldungsverhältnisse der Lehrer ;

2. die Gewohnheiten und die Art und Weise der Lebensführung des Lehrkörpers ;

3. die Zahl der wöchentlichen Unterrichtsstunden und die Beschäftigung ausser der Schule ;

4. die Zahl der Schüler per Klasse ;

5. den Zustand der Schullokalitäten ;

6. die Besoldungsabstufung (Alterszulagen) des Lehrpersonals ;

7. die Hilfskassen für die Fälle von Krankheit, die Versicherungskassen und die Ruhegehälter zu Gunsten der Lehrer.

V. Die schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege sollte diese doppelte Erhebung, die zunächst einen konfidentiellen Charakter hätte, unter Mitwirkung der Aerzte und der Schulinspektoren an die Hand nehmen.

VI. Um der Lehrerschaft zu ermöglichen, dem Resultate der Erhebung praktische Gestalt zu geben, sollte die schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege nach Beendigung der Erhebung die Initiative ergreifen :

1. für Ausarbeitung eines Memorials, das die Ergebnisse der Erhebung umfasste und den Kantonsregierungen zugestellt würde, um die letzteren auf die

désirables au point de vue de la santé du personnel enseignant ;

2° de la publication d'un „Vademecum d'hygiène“, à l'usage du maître.

Thèses de M. le Dr F. Zollinger :

I.

1° La préparation professionnelle du maître d'école ne doit pas commencer avant l'âge révolu de 18 ans. Elle peut se faire dans les institutions spéciales ou à l'université.

2° L'admission des candidats à l'école normale ne doit pas être basée seulement sur les capacités démontrées par les résultats d'un examen d'admission et les certificats des établissements scolaires où ils ont terminé leurs études. Il faut choisir parmi les meilleurs ceux qui doivent être aux avant-postes dans le domaine de l'éducation. En outre, il faut donner une attention toute spéciale aux qualités de caractère qui rendent apte à cette vocation, et l'état doit accorder une subvention suffisante aux candidats nécessaires et, de plus, voici les conditions à exiger pour l'admission dans une école normale :

- a) la santé corporelle ;
- b) la déclaration d'un médecin que le candidat n'est, au point de vue physique et psychique, affligé d'aucune tare héréditaire, et que, dans le milieu où il a vécu jusqu'à ce jour, il n'a point été exposé à un danger de même nature.

3. Le cours d'études professionnelles du maître d'école doit comprendre au moins deux années. Dans l'organisation de ce cours, il importe de noter les points ci-dessous :

- a) Le nombre des heures consacrées à l'enseignement théorique ne doit pas dépasser 15 à 20 par semaine, de telle sorte qu'on puisse réserver un temps suffisant à l'étude personnelle sans danger de surmenage intellectuel.
- b) Il est nécessaire d'introduire dans le plan d'études des écoles normales un cours spécial d'hygiène scolaire, ainsi qu'un cours d'enseignement de travaux manuels pour les candi-

hinsichtlich der Gesundheit des Lehrkörpers anzustrebenden Fortschritte aufmerksam zu machen ;

2. für Herausgabe eines Taschenbuches der Hygiene für den Gebrauch der Lehrer.

I.

1. Die berufliche Bildung des Volksschullehrers soll nicht vor dem zurückgelegten 18. Altersjahr beginnen. Sie kann in besondern Anstalten oder in Verbindung mit der Hochschule erfolgen.

2. Die Zulassung zur Lehrerbildung soll nicht allein auf die Leistungen gegründet sein, die sich aus den Resultaten der Aufnahmeprüfung und den Zeugnissen der absolvierten Schulanstalten ergeben, sondern die Kandidaten sollen als Vorposten auf dem Gebiete der Erziehung aus den Besten ausgezogen werden ; dabei ist auf Eignung nach den Eigenschaften des Charakters ein besonderes Augenmerk zu richten und dürftigen Kandidaten in ausreichendem Masse Staatshilfe zu gewähren. Ausserdem sind zur Aufnahme in die Lehrerbildungsanstalt erforderlich :

- a) körperliche Gesundheit,
- b) ein ärztlicher Ausweis, dass der Kandidat weder physisch noch psychisch hereditär belastet ist oder in seiner bisherigen Umgebung gefährdet war.

3. Die berufliche Ausbildung des Volksschullehrers soll mindestens zwei Jahre umfassen ; bei der Organisation ist zu berücksichtigen :

- a) Die Zahl der theoretischen Unterrichtsstunden soll 15—20 in der Woche nicht übersteigen, damit für Uebung und Selbststudium ausreichend Zeit bleibt, ohne dass geistige Ueberbürdung eintritt.
- b) Die Schulhygiene ist als besonderes Unterrichtsfach in den Lehrplan der Lehrerbildungsanstalten einzusetzen, ebenso für die männlichen Kandidaten der Knabenhandarbeits-

datés du sexe masculin, et un cours d'économie domestique pour les futures institutrices.

- c) Dans les cours de l'école normale on ne doit pas avoir en vue seulement la manière d'instruire un enfant normal. Il faut encore que les candidats soient mis à même de se rendre compte suffisamment des difficultés et des obstacles résultant des circonstances particulières que présentent des enfants anormaux.

4. Il importe de réduire à leur minimum les épreuves pour l'obtention du brevet. Ces épreuves doivent démontrer moins la science du candidat que sa capacité. Pour délivrer un brevet on devra tenir compte, en première ligne, du travail et de la conduite pendant le temps d'études.

II.

5. Pour entrer dans la carrière pratique de l'enseignement, il faut avoir atteint l'âge d'au moins 20 ans révolus.

6. Comme règles d'hygiène personnelle des instituteurs, il faut noter les suivantes :

- a) Se donner chaque jour assez de mouvement en plein air, en contact avec la nature, afin de fortifier les poumons, de rafraîchir ses sens, de se détendre l'esprit.
- b) Dans les leçons, ménager les organes de la voix, exiger des enfants qu'ils parlent haut et distinctement, les obliger à concentrer leur attention sur la personne du maître, de façon à ce qu'ils puissent suivre chacune de ses paroles, alors même qu'il ménage sa voix le plus possible.
- c) Soigner ses dents, non seulement dans l'intérêt de la santé personnelle, mais afin de pouvoir articuler bien nettement chaque mot.
- d) Ne pas exiger trop de ses nerfs. S'accorder plutôt un bon repos la nuit après le travail de la journée. Éviter de se livrer régulièrement à de longs travaux de nuit, surtout

unterricht, für die weiblichen der hauswirtschaftliche Unterricht.

- c) Im Unterrichte der Lehrerbildungsanstalt ist nicht nur die Bildung des normalen Kindes zu behandeln, sondern es soll den Kandidaten auch ermöglicht werden, in ausreichendem Masse einen Einblick in die durch die Verhältnisse des anormalen Kindes bedingten Schwierigkeiten und Hemmnisse im Erziehungsgeschäfte sich zu verschaffen.

4. Die Patentprüfungen sind auf ein Minimum zu reduzieren; sie sollen weniger zeigen, was der Kandidat weiss, als was er kann. Für den Befähigungsausweis sind in erster Linie die Zeugnisse über Leistungen und Verhalten während der Studienzeit massgebend.

II.

5. Zum Eintritte in den Lehrerberuf ist als Minimalalter das zurückgelegte 20. Altersjahr erforderlich.

6. Für die persönliche Hygiene des Lehrers gelten folgende Regeln :

- a) Suche täglich ausreichend Bewegung in freier Luft, im Verkehr mit der Natur zur Stärkung deiner Lungen, zur Erholung deiner Sinne, zur Erheiterung deines Gemüts!
- b) Im Unterrichte schone deine Stimmorgane; halte deine Schüler an, laut und verständlich zu sprechen; konzentriere die Aufmerksamkeit der Schüler auf deine Person, so dass sie dem Worte folgen können, auch wenn du mit voller Oekonomie deiner Stimmittel zu ihnen sprichst!
- c) Pflege deine Zähne! Es geschieht nicht bloss im Interesse deiner eigenen Gesundheit, sondern auch zur Ermöglichung einer scharfen Artikulation in der Unterrichtssprache!
- d) Mute deinen Nerven nicht zu viel zu! Gönn dir vielmehr neben der Tagesarbeit ausreichende Nachtruhe; meide regelmässige lange Nachtarbeit, insbesondere auch in

si l'un fait partie de sociétés de chant.

- e) Garder sa fraîcheur d'esprit, en cultivant à côté du travail de l'école, et pour autant que le permettent les corrections et les préparations, une étude favorite, en fréquentant des personnes cultivées et de bonne société, en s'occupant des questions d'utilité publique, en particulier de celle de la prévoyance.

7. Pour ce qui concerne le travail du maître à l'école, les conditions à remplir sont, au point de vue de l'hygiène, les suivantes :

- a) Le nombre des élèves recevant un enseignement simultané ne devrait pas dépasser 25 à 30. En aucun cas, le chiffre maximum des élèves d'une division ne doit aller au-delà de 50.
- b) Le chiffre des leçons données dans une semaine par le maître peut monter à 30 ou 32. Toutefois, il doit diminuer proportionnellement avec l'augmentation des années de service.
- c) Les intervalles entre les leçons doivent être utilisés par le maître comme moments de repos. Il doit avoir par semaine deux demi-journées libres. Les vacances doivent être réparties d'une façon rationnelle sur le travail de l'année.

8. Les exigences de l'hygiène dans les bâtiments scolaires sont les mêmes pour les maîtres et les élèves, et sont avant tout celles-ci :

- a) L'école doit avoir une situation saine, tranquille et exposée au soleil.
- b) La salle d'école ne doit pas recevoir la lumière de 2 ou 3 côtés différents, attendu que dans une salle ainsi éclairée le maître est obligé, lorsqu'il se tient devant sa classe, de regarder contre le jour, ce qui, surtout lorsque la lumière est réfléchie, peut nuire à son organe visuel.
- c) Quant à l'éclairage artificiel il faut en premier lieu se préoccuper de la

deiner Betätigung in Gesangvereinen!

- e) Bewahre die Frische des Geistes, indem du neben der Schularbeit und, soweit Vorbereitung und Korrekturen es gestatten, in ein Lieblingsstudium dich vertiefst, in guter Gesellschaft Umgang mit gebildeten Menschen suchst, an den Aufgaben der Oeffentlichkeit namentlich der Fürsorgebestrebungen tätigen Anteil nimmst!

7. Für die Schularbeit des Lehrers kommen vom Standpunkte der Hygiene folgende Momente in Betracht :

- a) Die Zahl der gleichzeitig zu unterrichtenden Schüler sollte 25—30 nicht übersteigen; in keinem Falle soll die Maximalzahl der Schüler einer Schulabteilung mehr als 50 betragen.
- b) Die Zahl der wöchentlichen Unterrichtsstunden des Lehrers kann bis auf 30—32 steigen; sie muss jedoch eine angemessene Reduktion mit der Zunahme der Dienstjahre erfahren.
- c) Die Unterrichtspausen sind auch vom Lehrer als Ruhepausen zu benutzen. Wöchentlich sollen zwei halbe Tage auch für den Lehrer schulfrei sein. Die Ferien sind angemessen auf die Jahresarbeit zu verteilen.

8. In der Hygiene des Schulgebäudes gelten vom Standpunkte des Lehrers aus dieselben Forderungen wie für die Schüler; es ist vor allem zu fordern :

- a) Das Schulhaus muss eine gesunde, ruhige, sonnige Lage haben.
- b) Die zwei- oder dreiseitige Beleuchtung des Schulzimmers ist verwerflich, weil in derart beleuchteten Zimmern der Lehrer ins Licht blicken muss, wenn er vor der Klasse steht, was besonders bei reflektierendem Licht nachteilig für seine Sehorgane ist.
- c) Für die künstliche Beleuchtung kommt in erster Linie das indi-

lumière diffuse, indirecte. La lumière directe doit être disposée de telle façon qu'elle ne frappe pas les yeux du maître.

- d) Pour diminuer autant que possible la formation de la poussière, il faut exiger pour les salles d'école et les halles de gymnastique des planchers sans rainures. Les salles d'école, les corridors, les escaliers doivent être chaque jour balayés avec de la sciure humide, et au moins deux fois par an nettoyés à fond. Les parois, les portes, les fenêtres doivent être chaque jour débarrassées de toute poussière. Pour les salles d'école ce qui convient le mieux comme plancher, c'est le linoléum, pour les halles de gymnastique le liège avec un sous-plancher de bois, mais non de plâtre.
- e) Le chauffage et la ventilation doivent répondre à toutes les exigences de l'hygiène. Il faut proscrire le chauffage à air chaud parce qu'on a toujours à craindre une production d'air surchauffé et trop sec. Pour de grands locaux scolaires il est à désirer qu'on installe un système de ventilation mécanique avec pulsion. Entre chaque intervalle de leçons il faut aérer soigneusement la salle.
- f) L'emploi de crachoirs garnis de sable ou de sciure n'est pas à recommander. On devrait se servir partout, dans les salles d'école, dans les corridors, dans les locaux adjacents, de crachoirs remplis d'un liquide.

9. Le logement de l'instituteur doit réunir toutes les conditions d'une habitation salubre. Là où l'on pourvoit d'office au logement de l'instituteur, on devrait, autant que possible, ne pas placer ce logement dans le bâtiment d'école, ou, dans ce cas, le mettre à une distance suffisante des salles de classe. Ce qui vaudrait le mieux ce serait de loger les instituteurs dans des maisons spécialement affectées à ce but, et à une distance convenable du bâtiment scolaire, afin

rekte, diffuse Licht in Betracht; wo direkte Beleuchtung angewandt wird, ist sie so zu gestalten, dass der Lehrer nicht ins Licht blicken muss.

- d) Damit die Staubbildung möglichst reduziert wird, muss gefordert werden, dass in Schulzimmern und Turnsälen fugenlose Fussböden erstellt werden, dass die Schulzimmer, Korridore und Treppen täglich unter Verwendung von feuchten Sägespännen gekehrt und mindestens zweimal im Jahre ausgefegt werden. Wände, Türen, Fenster und Subsellien sind ebenfalls täglich vom Staube zu befreien. Für die Schulzimmer eignet sich Lino-leumbelag, für die Turnsäle Korkbelag auf Holzunterlage, nicht aber auf Gipsestrich.
- e) Heizung und Ventilation müssen allen Anforderungen der Hygiene entsprechen. Feuerluftheizung ist, weil die Gefahr der Abgabe überhitzter, zu trockener Luft besteht, verwerflich. Für grössere Schulhausanlagen ist die Einrichtung mechanischer Ventilationseinrichtungen mit Pulsion anzustreben. In jeder Unterrichtspause ist das Zimmer gehörig zu durchlüften.
- f) Die Verwendung von Spucknapfen mit Sand- oder Sägespähnfüllung ist nicht empfehlenswert; der hygienische Spucknapf mit flüssiger Füllung sollte in Schulzimmern, Korridoren und Nebenräumen überall Verwendung finden.

9. Die Wohnung des Lehrers muss alle Eigenschaften einer gesunden Wohnung haben. Wo Amtswohnungen eingerichtet werden, sollen sie, wenn immer möglich, nicht in das Schulhaus verlegt werden, oder dann ausreichend von den Schulräumen abgetrennt sein. Besser wäre es, Lehrerwohnungen in besondern Bauten unterzubringen und zwar in angemessener Entfernung vom Schulhause, damit der Lehrer täglich genötigt ist, bei seinen Gängen zur Schule und aus der

que le maître soit obligé par ses allées et venues de se donner du mouvement au grand air.

10. L'installation de l'instituteur doit être telle qu'il puisse entretenir sa famille d'une façon en rapport avec sa position, donner à ses enfants une instruction correspondante à leurs dispositions naturelles et attendre tranquillement ses vieux jours. En cas de maladie ou de service militaire (école de recrues et cours réguliers de répétition) c'est à l'Etat, éventuellement de concert avec la commune, à pourvoir aux frais de remplacement.

11. On ne saurait interdire à l'instituteur des occupations à côté de sa profession, même si elles lui rapportent un petit profit, surtout lorsqu'elles peuvent servir à son développement ou à sa sollicitude pour la jeunesse. Toutefois, ces occupations ne doivent pas dégénérer en une profession subsidiaire et en aucune façon nuire à l'accomplissement des devoirs réglementaires.

III.

12. La pension de l'instituteur doit être calculée de telle sorte qu'après 40 à 45 années de service, alors même qu'il ne serait pas encore invalide, il puisse se retirer et jouir tranquillement du fruit de son travail.

13. C'est à l'Etat, avec le concours des instituteurs et des communes, à pourvoir convenablement aux besoins des veuves et des orphelins.

Schule sich in der freien Luft zu bewegen.

10. Die Anstellungsverhältnisse müssen so geordnet sein, dass der Lehrer seine Familie standesgemäss durchbringen kann, seinen Kindern eine der Begabung entsprechende Bildung zu geben in der Lage ist und seinen alten Tagen mit Beruhigung entgegensehen darf; in Fällen von Krankheit oder Militärdienst (Rekrutenschule und regelmässige Wiederholungskurse) kommt der Staat eventuell in Verbindung mit der Gemeinde für die Kosten der Stellvertretung auf.

11. Nebenbeschäftigungen, auch wenn sie eine kleine Nebeneinnahme bringen, sollen den Lehrern nicht untersagt sein, insbesondere, wenn sie Bildungszwecken oder der Jugendfürsorge dienen; doch darf die Nebenbeschäftigung nicht zum Nebenberuf werden und die Erfüllung der amtlichen Pflichten in keiner Weise beeinträchtigen.

III.

12. Die Pensionsverhältnisse müssen derart sein, dass der Lehrer mit 40—45 Dienstjahren, auch wenn er noch nicht invalid ist, den Stab niederlegen und die Früchte seiner Arbeit in Ruhe geniessen kann.

13. Für die Witwen und Waisen der Lehrer hat eine ausreichende Fürsorge durch den Staat unter Mitwirkung der Lehrer und der Gemeinden einzutreten.

V. Course aux Colonies de vacances de Neuchâtel, à Bellevue sur Bevaix, et Soirée familière au Casino de Beau-Séjour.

Malgré quelques nuages menaçants à l'occident, la visite aux Colonies de vacances s'annonce gaîment. A une heure et demie et deux heures, deux bateaux transportent les participants à Treytel près Bevaix. Le ciel, peu à peu, se rassérène et le paysage, si pittoresque de ce beau coin de pays, se déroule dans toute sa splendeur aux yeux émerveillés de ceux qui le contemplant.

De Treytel on gagne Miremont, puis une forêt touffue et l'on débouche sur un plateau tout embaumé de la senteur des foins. C'est là que se trouve la belle propriété de Bellevue, où, grâce à la générosité de plusieurs citoyens, la ville de Neuchâtel a pu installer ses Colonies de vacances. Le site est splendide et les installations, très bien appropriées à leur but, sont parcourues avec intérêt par tous les visiteurs.

Devant l'ancienne maison des colonies, où se trouvent la cuisine, la salle à manger, la direction et quelques chambres pour enfants convalescents, s'alignent sur une longue table des tasses de thé, auxquelles les dames ne manquent pas de faire honneur, tandis qu'à côté, sous de grands arbres, des rafraîchissements variés désaltèrent les gosiers masculins.

Pendant ce temps, une soixantaine de fillettes, au visage rayonnant de joie et de santé, contemplent la foule des visiteurs, chantent des rondes et dansent gaîment sur le gazon. Heureuse colonie qui conservera un souvenir ineffaçable des vacances passées à Bellevue et de la journée du 23 juin.

Par groupes, les participants à cette course réussie se rendent dans la seconde maison des colonies, maison construite il y a deux ans sous la direction de M. Eugène Colomb, architecte à Neuchâtel, et qui constitue un modèle du genre. Cette maison est élégante, mais sans luxe inutile; tout y est confortable et d'une rigoureuse propreté. Dans les sous-sols se trouve une salle de bains avec lavabos, grand bassin et appareils pour les douches; le rez-de-chaussée est occupé par une vaste salle de jeux, où l'on réunit les enfants pendant les jours de pluie; à l'étage sont de vastes dortoirs bien éclairés et bien aérés. Tout dans cette installation a été combiné pour réaliser les meilleures conditions hygiéniques.

Une fois l'inspection de la maison terminée, M. Quartier-la-Tente remercie le Comité des Colonies de vacances de son aimable réception et M. Russ-Suchard, président du Comité des Colonies, souhaite, avec beaucoup d'humour, succès et prospérité à la Société suisse d'hygiène scolaire. Puis, vers 5 heures, la colonne se remet en marche pour descendre au Château-de-Gorgier.

Ce manoir historique, admirablement restauré, est pour bon nombre des visiteurs une véritable surprise, car il est rare de pouvoir être ainsi transporté par la vue et la pensée plusieurs siècles en arrière. La petite sacristie avec sa simplicité monacale, les cellules, les oubliettes sont de purs souvenirs du Moyen-âge. La chapelle somptueuse-

ment restaurée avec ses vitraux magnifiques retient longtemps les curieux, pendant qu'un phonographe du système le plus perfectionné joue à l'orgue des mélodies de Mendelssohn.

En l'absence du propriétaire du château, M^{me} et M^{lles} Borel en font les honneurs avec une charmante amabilité. On voudrait s'attarder dans cet endroit délicieux, mais le temps est impitoyable dans sa course trop rapide. Les bateaux sonnent l'appel pour le retour. Il faut prendre congé des gracieuses châtelaines et descendre à travers le village jusqu'à l'embarcadère de Chez-le-Bart. Là seulement se séparent des congressistes les jeunes filles de la colonie, qui reprennent gaiement le chemin de leur *home* d'été.

Le retour en ville s'effectue non moins gaiement par une soirée splendide. Les chants et les conversations animées des congressistes témoignent de la satisfaction sans mélange que leur laisse cette charmante excursion.

La soirée les retrouve dans les mêmes heureuses dispositions au Casino de Beau-Séjour, sur la grande promenade, où l'on avait organisé à leur intention une soirée familière agrémentée de discours, de chants, de productions musicales, de déclamations, et d'une désopilante pochade de circonstance due à la plume de M. Matthias, rédacteur du National Suisse. Le plaisir ne connaît pas la fatigue, aussi une sauterie animée a-t-elle retenu jusque vers le matin une bonne partie des congressistes.

En souvenir de cette charmante soirée, tous nous sauront gré, sans doute, de reproduire ici les couplets humoristiques chantés avec beaucoup de brio par leurs auteurs: nous voudrions pouvoir en faire autant pour la petite comédie de M. Matthias « Ousqu'y a de l'hygiène », mais l'espace nous manque dans ce compte-rendu forcément un peu sommaire.

En somme, cette journée du samedi a été réussie de tous points.

Chanson du microbe.

I.

L' microbe est un animalcule
Qui sévit sur tout l'univers.
Il agraf' de sa tentacule,
Les humains, les bons, les pervers.
Quoique infim', tous il vous gouverne:
Devant sa loi, vous êt' z' égaux;
Les rois même sont ses subalternes
Ni plus ni moins que les „socio“.

II.

On prétend qu'il fut un bel âge
Où c't' animal n'existait pas,
Les méd'cins étaient sans ouvrage
Les malad' narguaient le trépas.
Un docteur à l'esprit sagace
Découvrit l' microb' bien-aimé;
Sa trouvaille fut efficace:
Les hôpitaux n' ont plus chômé!

III.

Cet animal microscopique
 Qu'on n' peut voir qu' dans un instrument,
 Quoiq' petit, fait bravement la nique
 Au savant le plus éminent.
 Et le gueux, sans galanterie
 Avec chacun fait l'rodomont;
 Il s'attaque à la plus jolie
 Aussi bien qu'au plus laid barbon.

IV.

On connaît l' microb' de la rage
 D' la musique et du choléra;
 On r'cherche celui du commérage
 Dont personne n' nous délivrera.
 La *scienc'* hélas est impuissante
 A mater l' microb' politique.
 Qui donne la fièvre intermittente
 Et rend des tas d' gens lunatiques.

V.

Il est des microb' moins maussades,
 Ceci soit dit sans calembour,
 Fort appréciés de leurs malades
 Ainsi le microb' de l'amour.
 A vous tous, mes chers congressistes
 Je souhaite, du fond du coeur,
 D'être tous les propagandistes
 Du microb' du parfait bonheur.

Chanson de l'hygiène.

Sur l'air „Dans mes voyages“.

I.

Chantez l'hygiène,
 La Magicienne
 Qui sur vos jours
 Veille toujours.
 Par sa prudence,
 Sa vigilance,
 Combien de gens,
 Sont bien portants,
 Dont l'existence
 A la naissance,
 Faisait frémir.
 Pour l'avenir,
 Forts comme des chênes,
 Grâce à l'hygiène
 Gaillardement
 Ils vont d' l'avant.

II.

Dans ce domaine
 Des lois d' l'hygiène
 C'est comme en tout'
 Choses et partout,
 Qu'on se souviene
 Que les extrêmes
 N'ont jamais fait
 Beaucoup d'effet.
 Messieurs, Mesdames
 Je le proclame,
 Ni trop, ni peu,
 L' juste milieu,
 C'est la manière
 D'passer cent'naire
 A condition
 D'application.

III.

Bien entendue,
 Point trop ardue,
 Loin de lasser,
 De tracasser,
 Elle est l'amie,
 Toujours bénie
 Dont les conseils,
 Sont sans pareils;
 Car sa devise
 Que chacun prise
 Est l'esprit sain
 Dans un corps sain:
 La noble chose
 Qu'on vous propose
 Et qui vaut bien
 Votre soutien.

Couplets finaux.

(Sur l'air „Dis-moi, t'en souviens-tu?“)

I.

Les bienvenus en notre bonne ville
Soyez vous tous, docteurs, instituteurs,
En qui les maux de l'enfance débile
Trouvent toujours d'ardents conjurateurs.
Que sans relâche une pensée altière
La charité préside à vos congrès;
Que votre amour pour la gent écolière
Vous dicte encor plus d'un heureux progrès.

II.

Il est chez nous, celui par qui le baume
De l'hygiène a sauvé maint bambin:
Honneur à vous, vaillant docteur Guillaume
Qui nous avez tracé le bon chemin.
Nos chers enfants garderont la mémoire
Des grands travaux que vous fites pour eux,
Et rediront votre noble victoire.
Sur l'ennemi de l'enfant souffreteux.

III.

Dans ce congrès où s'abat force bûche
Sont réunis des citoyens divers:
L' docteur Zolling'r, l' rédacteur du Jahrbuch
Qu'il a fondé pour sauver l'univers.
Puis l' docteur Schmid, du Bureau sanitaire,
Qui sur tout' chose a mis son embargo
Par la loi des denrées alimentaires
Et vous sauv'ra bientôt du Chicago.

IV.

Qui vous reçoit: c'est m'sieu Quartier-la-Tente
Et son s'crétair', monsieur Edouard Matthey;
Ils n'ont, j' suis sûr, point déçu votre attente,
L' microb' d' l'ennui, pour vous ils l'ont maté.
Quant au caissier, il a rempli sa tâche
En resserrant la vis comme il fallait.
Ils ont bien mérité d'porter l' panache.
Messieurs Quartier, Matthey, Arnold Fallet.

V.

Vos rapporteurs parlant du surmenage,
Pour leurs rapports se sont fort surmenés;
Ils vous ont dit, dans un savant langage,
Les infortun' des enfants malmenés;
M'sieu Perrochet s'en prend à la famille,
M'sieu Hillebrand aux tares qu'on nous transmet;
L' docteur Bourquin les programmes houspille:
Bref, d'après eux, hélas, rien n'est bien fait.

VI.

L' docteur Sandoz voudrait que l'on inspecte
 L' corps enseignant dans ses moindres secrets;
 Monsieur Colomb demand' que l'on respecte
 La solitud' de certains lieux discrets.
 Tant de p'tits soins, tant de sollicitude
 Assureront l'bonheur du genre humain;
 Aux rapporteurs va notre gratitude
 Pour leurs travaux, qu'ils n'ont point fait en vain.

VII.

Et maintenant, mes bons messieurs, mesdames,
 Qui nous avez si longtemps écoutés,
 Soyez gentils, montrez-vous bonnes âmes,
 Bienveillamment, accueillez nos couplets.
 Applaudissez donc la fée Microbine,
 Et Cherchibus, Annette, l' père Ecolias:
 Et ne faites point trop la grise mine.
 A l'auteur de ce vrai gali . . . matias.

VI. Séance administrative

le dimanche, 24 juin 1906, à 8 heures du matin

dans la Grande Salle des Conférences.

Présidence: M. le Dr Schmid, Directeur du Bureau sanitaire fédéral, à Berne.

1^o Le *procès-verbal* de la VI^{me} Réunion annuelle, *procès-verbal* dont il a été donné connaissance aux membres de la Société par les *Annales*, est adopté.

2^o Le président informe l'assemblée que la Société allemande d'hygiène scolaire s'est fait représenter à notre réunion par deux membres de son Comité: M. le Prof. Dr Griesbach et M. le Dr Matthey, médecin d'Etat major, de Mulhouse. La Société sœur de France n'a pu, bien à regret, envoyer une délégation. Notre Société s'était fait représenter à la Réunion de la Société allemande d'hygiène scolaire, les 6 et 7 juin 1906, à Dresden, par M. le Dr Jordy, de Berne et M. le Recteur Dr Keller, de Winterthour.

3^o Les comptes de l'année bouclent:

en recettes par	Frs. 6012.65
en dépenses par	„ 5768.89
ainsi avec un solde disponible de	Frs. 243.76

La fortune de la Société s'élève à frs. 5322.12, ce qui représente frs. 243.76 de diminution sur l'année précédente.

Sur la proposition des vérificateurs de comptes, M. le Dr F. Stocker, à Lucerne et M. Clerc, directeur de l'Ecole normale cantonale, à Neuchâtel, — décharge est donnée au trésorier, — M. le

Conseiller communal Ducloux, directeur des écoles à Lucerne — avec remerciements.

4^o Le secrétaire, Dr F. Zollinger, présente un rapport sur l'état de la Société et l'activité du Comité depuis la dernière Réunion annuelle. En 1905 le nombre des membres de la Société s'élève à 693 (90 membres collectifs et 603 membres individuels) contre 672 en 1904. Le Comité estime que le nombre des membres continue à être beaucoup trop restreint. Il décide, en conséquence, de désigner dans chaque canton un Comité local de propagande, qui aura pour mission de procurer de nouveaux membres à la Société. On devra, avant tout, chercher à obtenir d'un plus grand nombre d'autorités scolaires qu'elles donnent leur adhésion comme membres collectifs.

Donnant suite aux décisions prises par l'assemblée de Lucerne le Comité a envoyé aux Directeurs de l'Instruction publique, une circulaire relative au développement qu'il y a lieu de donner à la surveillance médicale des écoles et a attiré l'attention de ces autorités sur les rapports présentés à l'assemblée de Lucerne et sur la discussion qui les suivit. Les rapports concernant les progrès à réaliser dans le domaine de l'éducation physique de la jeunesse, pendant les années qui suivent la période de scolarité, ont été transmis au Département militaire fédéral. Les Directions de l'Instruction publique des cantons qui possèdent une université ont été invitées à engager les autorités académiques à s'occuper de la question des exercices physiques des étudiants, et cela non seulement en procurant à la jeunesse universitaire l'occasion de faire des exercices, mais encore en organisant des cours sur la physiologie des exercices physiques. Bâle a donné suite à cette démarche et a déjà pris des dispositions dans ce sens pour le semestre d'hiver 1906/07. A Zurich la question est encore à l'étude devant le Conseil universitaire; toutefois les étudiants qui ne font pas partie de sociétés ont organisé un soir d'exercices physiques et Zofingue a institué, pendant le semestre d'été 1906, des exercices obligatoires de canotage (2 fois par semaine, le matin de 5 1/2 — 6 1/2 heures). Une démarche a été faite auprès du Département fédéral de l'Intérieur pour lui demander de procéder à une enquête sur les leçons de gymnastique données aux jeunes filles dans les différents cantons et de faire publier par la Confédération un manuel de gymnastique à l'usage des jeunes filles. Le Département fédéral de l'Intérieur s'est déclaré disposé à entrer dans nos vues, sur un préavis favorable de la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique et il a chargé notre Comité de prendre des dispositions ultérieures.

Ensuite de la démission de M. le D^r Kraft, on a dû s'occuper de nommer une nouvelle rédaction pour « Les feuilles d'hygiène scolaire et revue de la protection de l'enfance ». Le Bureau a nommé, à cet effet, un comité de rédaction composé de MM. le D^r Erismann, conseiller communal, Geiser, architecte de la Ville, D^r Zollinger, secrétaire de l'Instruction publique, à Zurich, D^r X. Wetterwald, inspecteur scolaire, à Bâle, Henchoz, inspecteur scolaire, à Lausanne. Le Comité remet à une commission spéciale l'examen de la question de la publication d'une édition française des « Feuilles suisses d'hygiène scolaire » qui paraîtraient 6 fois par an et seraient publiées comme annexe de « l'Éducateur ». L'exécution de ce projet ne sera toutefois possible qu'avec une augmentation des ressources de la Société, réalisable seulement par une augmentation notable du nombre des membres, surtout dans la Suisse française.

Les commissions chargées de l'examen de la question des bancs d'école et des soins de la bouche et des dents n'ont pas encore terminé leur travail; il est, toutefois, à espérer qu'elles seront en mesure de présenter leur rapport avant la prochaine assemblée.

5^o Pour le II^{me} Congrès international d'hygiène scolaire, qui aura lieu à Londres au commencement du mois d'Août 1907, on nomme un comité suisse composé de MM.:

Président d'honneur:	Ruchet, conseiller fédéral, Berne.
Président:	D ^r F. Schmid, Directeur du Bureau sanitaire fédéral, Berne.
Secrétaire:	D ^r F. Zollinger, Secrétaire de l'Instruction publique, Zurich.
Trésorier:	E. Ducloux, Directeur des Ecoles de la ville de Lucerne.

Membres: MM. D^r med. C. Arnold, Zoug; D^r Albert Burkhard-Finsler, Directeur de l'Instruction publique du Canton de Bâle, Bâle; D^r F. de Courten, Inspecteur scolaire, Sion; D^r med. F. Erismann, Conseiller municipal, Zurich; D^r med. F. Ferrière, Genève; D^r R. Flatt, Recteur, Bâle; F. Fritschi, Président des „Schweizerischen Lehrervereins“, Zurich; Prof. F. Guex, Directeur des écoles normales, Lausanne; A. Geiser, Architecte de la ville de Zurich; R. Guggisberg, Président de la Commission fédérale de gymnastique, Berne; P. Gunzinger, Professeur, Soleure; A. Gylam, Inspecteur scolaire, Corgémont (Berne); L. Henchoz, Inspecteur scolaire, Lausanne; D^r A. Huber, Chancelier d'Etat, Zurich; Jenny-Studer, Président de la Commission scolaire,

Glaris; D^r med. E. Jordy, Berne; D^r Robert Keller, Recteur, Winterthour; E. Quartier-la-Tente, Directeur de l'Instruction publique du Canton de Neuchâtel; D^r med. Reichenbach, Président de la Commission scolaire, St-Gall; W. Rosier, Président de la Société pédagogique de la Suisse romande, Genève; D^r med. G. Sandoz, Neuchâtel; Reinhold Sarasin-Warnery, Bâle; A. Schnetzler, Directeur des écoles, Lausanne; D^r W. Silberschmidt, Professeur, Zurich; D^r med. Ad. Steiger, Zurich; Stiffler, Directeur de l'Instruction publique du Canton des Grisons, Coire; D^r med. Th. Vannod, Berne; D^r X. Wetterwald, Inspecteur scolaire, Bâle.

6^o Comme vérificateur des comptes, pour l'année 1906, sont désignés MM. Fr. Stocker, à Lucerne, et D^r Réal, à St. Gall.

7^o Sur l'invitation amicale des autorités de St-Gall, cette ville est choisie comme lieu de réunion de l'assemblée générale de l'année prochaine.

VII. Deuxième assemblée générale

Dimanche, 24 juin, à 9 heures du matin,

dans la Grande Salle des Conférences.

Présidence: M. Quartier-la-Tente, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, Neuchâtel.

M. le Président salue au nom de la Société suisse les délégués de la Société allemande d'hygiène scolaire: M. le Prof. D^r Griesbach et M. le D^r Matthay, médecin d'Etat major, à Mulhouse. Il les invite à prendre place à la tribune présidentielle.

Exposés et conclusions des rapports. Discussion.

Les deux objets suivants figurent à l'ordre du jour de la deuxième assemblée:

- a) La question du surmenage dans les écoles secondaires et les gymnases.
- b) L'installation des W. C. dans les bâtiments scolaires et les halles de gymnastique.

a) *La question du surmenage dans les écoles secondaires et les gymnases.*

Rapporteur: M. le D^r Bourquin, médecin scolaire, à La Chaux-de-fonds.

Rapport de M. le Dr Bourquin:

M. le Dr Bourquin a entrepris son étude sans parti pris, sans être de ceux qui se frappent la poitrine en s'écriant, comme un orateur du dernier Congrès de Nuremberg, que l'école est une cause de dégénérescence complète de la race humaine. Certes l'école exerce une influence considérable sur la vie de l'enfant et du jeune homme; elle arrive souvent à produire un certain degré de nervosisme. Mais il ne faut pas oublier que la neurasthénie, considérée généralement comme une conséquence du surmenage, est, en somme, — ainsi que l'a établi Byrrh, — bien plutôt la conséquence de l'évolution constante de la race humaine. La race humaine est devenue plus sensible à la fatigue, mais en même temps plus capable de travail. Elle est devenue plus cérébrale et, de ce fait, plus prédisposée à la neurasthénie sans être pour cela dégénérée. Et puis n'oublions pas non plus que nos enfants sont libres de faire des études; ils sont donc personnellement responsables et doivent réfléchir sérieusement au choix de leur carrière. Ils doivent savoir que si les carrières libérales ne rapportent pas toujours des avantages matériels, elles donnent par contre de réels avantages moraux et intellectuels. Pour arriver au but ils ont besoin de travailler aussi bien que n'importe quel apprenti-artisan. Toutefois, de même que l'Etat protège le travail des ouvriers manuels, de même qu'il protège les apprentis de toute nature, de même il a le devoir d'imposer certaines mesures hygiéniques destinées à préserver les jeunes gens du surmenage qui les guette, surtout pendant qu'ils sont encore soumis au régime autocratique des écoles supérieures et des gymnases.

Après ce préambule destiné à légitimer l'étude qu'il présente et à faire appel à la modération dans la manière de juger la question, M. le Dr Bourquin parle plus spécialement du surmenage dans les écoles supérieures et les gymnases.

Le rapporteur s'efforce d'abord d'établir ce qu'on doit entendre par surmenage, qui est une fatigue chronique produite par le fait que la dépense journalière des forces n'est pas régulièrement et intégralement récupérée, et qu'un déficit nouveau vient constamment s'ajouter à d'anciens déficits. Le fonctionnement des organes est ainsi peu à peu altéré et l'on arrive à des troubles cérébraux, nerveux, auxquels ne tardent pas à s'ajouter des troubles de circulation et de nutrition. L'étude de ces troubles est du ressort de la médecine et de l'hygiène, elle doit être faite objectivement par des pro-

cédés d'investigation basés sur les lois de la physique et de la physiologie.

Si le surmenage est aussi vieux que le monde, comme le démontre le D^r Bourquin par de nombreuses citations d'auteurs, son étude scientifique est relativement récente. C'est le D^r Guillaume qui, en 1859, commença, chez nous, à jeter les bases d'une hygiène scolaire rationnelle. Dès lors toute une série de savants, dont le rapporteur rappelle les travaux les plus importants, se mirent à l'œuvre, démontrèrent l'existence et établirent les causes du surmenage dans différentes écoles, pour entreprendre ensuite une campagne destinée à le combattre. On arrive, en se basant sur des données scientifiques, à établir des normes relatives aux heures de travail et aux heures de sommeil, normes sur lesquelles le rapporteur s'appuie pour formuler ses conclusions.

Mais le D^r Bourquin ne s'est pas contenté de compulser la littérature sur la matière, il s'est livré à une enquête auprès du corps enseignant des écoles supérieures et des gymnases et auprès des élèves de différentes sections pédagogiques du canton de Neuchâtel. Le rapporteur a résumé les résultats de ses enquêtes sous forme de tableaux synoptiques et de graphiques dont il fait la démonstration.

L'étude de ces tableaux, dressés avec le concours dévoué du secrétaire des écoles et d'instituteurs de la Chaux-de-fonds, prouve qu'il existe une bigarrure regrettable dans l'organisation des différents gymnases de la Suisse, où le nombre des heures de leçons dans les différentes sections est excessivement variable d'une ville à l'autre. Cette étude démontre, en outre, que le surmenage existe, d'une façon certaine, au moment des examens dans les sections pédagogiques du canton de Neuchâtel.

Une unification dans l'organisation de l'enseignement gymnasial est nécessaire, si l'on veut arriver à éviter, dans la mesure du possible, le danger du surmenage et de l'écrasement du moral des élèves. La tâche est ici difficile, car les défauts d'organisation sont souvent inhérents à une question budgétaire, qui empêche certaines villes de créer des sections différentes pour la préparation aux diverses catégories d'études (médecine, études littéraires, etc.).

En se basant sur les résultats de son enquête, le D^r Bourquin propose de supprimer, dans le canton de Neuchâtel, les examens d'Etat publics pour les pédagogues. Ces examens, de même que les examens actuels de maturité, devraient être échelonnés sur plusieurs années et l'appréciation des maîtres devrait y jouer un rôle prépondérant.

M. le Dr Bourquin résume son volumineux rapport, qu'il n'a pu exposer qu'en partie, sous forme des *conclusions* qui suivent:

1° Le surmenage existe inégalement et varie selon les villes parmi les élèves de nos établissements supérieurs suisses, particulièrement dans les dernières années d'études. Il est surtout sensible aux périodes d'examens de fin d'année ou d'examens de diplômes (maturité, baccalauréats, examens d'Etat).

2° Nous le croyons moins grave de conséquences qu'on ne l'admet généralement surtout chez les jeunes gens; il est plus à redouter chez les jeunes filles. — Le surmenage peut laisser des traces indélébiles; il se manifeste par des symptômes d'une nutrition anormale des différents organes, suite du manque d'harmonie dans le développement et le travail de ces différents organes (prépondérance du travail cérébral).

3° Une certaine fatigue, un certain surmenage nous paraissent être inhérents aux études mêmes auxquelles se soumettent volontairement les élèves. „Il est une nécessité professionnelle“ et un entraînement au surmenage auquel ils seront souvent voués dans leurs carrières futures.

4° Si les études supérieures avec leurs conséquences sont généralement un profit pour celui qui les entreprend, elles sont une nécessité absolue pour la collectivité ou l'Etat, et celui-ci, qui les organise aux prix de gros sacrifices, a le devoir matériel et moral de limiter le surmenage, qui affaiblit ou infirme les résultats qu'il est en droit d'attendre de cette organisation.

5° En dehors de cette nécessité professionnelle, il est d'autres causes du surmenage qui peuvent être plus ou moins atténuées. Les unes sont personnelles à l'élève; telles les différences de développement intellectuel, corporel ou moral; telles les nombreuses hérédités, telles aussi les conditions du milieu social de la famille, les ambitions plus ou moins bien comprises des parents, les conditions d'hygiène, les difficultés matérielles, etc., etc.

1. Die Ueberbürdung besteht bei den Schülern unserer Sekundarschulen und namentlich in den letzten Jahren der Mittelschulen (Real- und humanistische Gymnasien, Lehrerbildungsschulen). Sie tritt besonders hervor zur Zeit der Jahresabschluss- und Diplomprüfungen (Staatsprüfung, Maturität usw.).

2. Die Folgen der Ueberbürdung zeigen sich weniger bei den Jünglingen, als es allgemein angenommen wird; gefährlicher sind sie bei den Mädchen. Die Ueberbürdung hinterlässt vielfach unauslöschliche Spuren oder kann solche hinterlassen. Die Symptome sind eine abnorme Ernährung der verschiedenen Körperorgane als Folge des Missverhältnisses zwischen Entwicklung und Tätigkeit der verschiedenen Organe (Vorwiegen der Geistesarbeit).

3. Eine gewisse Ueberbürdung scheint uns durch die Studien hervorgerufen zu werden, denen die Schüler von sich aus obliegen. Durch ihre künftige Laufbahn werden die letztern mit Notwendigkeit zur Ueberbürdung gedrängt.

4. Wenn die höhern Studien mit ihren Folgen im allgemeinen für denjenigen, der sie unternimmt, von Vorteil sind, so sind sie eine absolute Notwendigkeit für die Gesamtheit und für den Staat; da der Staat die Studien gelegentlich mit grossen Opfern schafft, so kommt ihm die materielle und die moralische Pflicht zu, die Ueberbürdung, welche die zu erwartenden Resultate dieser Einrichtungen schwächt oder aufhebt, zu verhindern.

5. Ausser dieser beruflichen Notwendigkeit gibt es andere Ursachen der Ueberbürdung, die abgeschwächt werden können. Die einen sind individuell; so z. B. die Unterschiede in der geistigen, körperlichen oder sittlichen Entwicklung, die vielen Vererbungen, die Verhältnisse des sozialen Milieus, der Familie, der mehr oder weniger berechnete Ehrgeiz der Eltern, die hygienischen Verhältnisse, die materiellen Schwierigkeiten etc.

6° Une cause importante du surmenage est la différence de valeur pédagogique du personnel enseignant, et le désir louable du reste de produire dans chaque domaine de l'enseignement le maximum de résultats.

7° La cause capitale du surmenage, pour nous, est la constitution actuelle des programmes de nos établissements d'instruction supérieure: ils sont, pour la Suisse, un pur chaos; ils diffèrent de ville en ville, de canton à canton et ne tiennent pas encore assez compte des carrières futures des élèves. Ils conduisent à des examens de fin d'année ou à des examens de diplôme qui sont trop vastes, souvent purement mécaniques, d'où le raisonnement est exclu, pour ne devenir qu'un exercice de mémorisation.

8° Nous proposons comme moyen de réduire le surmenage:

- a) une entente toujours plus bienveillante entre les pédagogues et les hygiénistes, sous le contrôle de l'Etat (la Confédération) et avec l'appui des autorités respectives;
- b) une uniformité plus complète des programmes de nos établissements supérieurs suisses (gymnases, sections pédagogiques) par une entente effective des autorités dirigeantes (conférences, concordats intercantonaux, etc.);
- c) une adaptation plus serrée des programmes avec les besoins de l'Université ou des hautes écoles techniques ou scientifiques.
- d) une liberté de mouvement plus grande pour les élèves des deux dernières années correspondant à leur âge;
- e) moins de rigidité dans les programmes de ces deux dernières années, soit la possibilité de travailler un peu plus tôt en vue de la carrière future, en réduisant le programme de certaines branches moins utiles à cette carrière (sciences naturelles et mathématiques pour les théologiens ou philologues, mathématiques ou langues étrangères pour les médecins, etc., etc.).

6° Eine wichtige Ursache der Ueberbürdung ist die Verschiedenheit in der pädagogischen Qualität der Lehrer und das natürliche im übrigen lobenswerte Bestreben, auf jedem Gebiet des Unterrichts das Maximum der Resultate erzielen zu wollen.

7° Die wichtigste Ueberbürdung ist unseres Erachtens die jetzige Zusammensetzung der Programme unserer Mittelschulen; diese Programme variieren von Stadt zu Stadt, von Kanton zu Kanton; trotz der zu verzeichnenden Fortschritte sind sie noch zu einseitig und berücksichtigen die künftige Laufbahn der Schüler nicht genügend. Sie zielen auf allzu ausgedehnte, oft rein mechanische Jahres- und Diplomprüfungen ab, bei denen die Ueberlegung ausgeschlossen und durch die Uebung im Auswendiglernen ersetzt ist.

8. Als Mittel zur Einschränkung der Ueberbürdung schlagen wir vor:

- a) ein immer inniger werdendes Einvernehmen zwischen Schulmännern und Hygienikern unter staatlicher Kontrolle und mit Unterstützung der betreffenden Behörden;
- b) eine vollständigere Uebereinstimmung der Programme unserer schweizerischen Mittelschulen (Gymnasien, Lehrerbildungsanstalten (nach vorausgegangener Verständigung der leitenden Behörden (Besprechgn. etc.);
- c) eine engere Anpassung der Programme an die Bedürfnisse der Universität oder der höhern technischen und wissenschaftlichen Schulen.
- d) mehr Bewegungsfreiheit für die Schüler der beiden obersten Klassen, entsprechend ihrem Alter;
- e) weniger Pedanterie in den Programmen der beiden letzten Jahre, in dem Sinne, dass die Möglichkeit geschaffen werde, früher etwas intensiver zu arbeiten im Hinblick auf die künftige Lebensstellung unter Reduktion des Programmes in gewissen, für die berufliche Laufbahn weniger erforderlichen Wissensgebieten (Naturwissenschaften und Mathematik für die Theologen und Philologen, Mathematik und Fremdsprachen für die Mediziner etc. etc.);

f) nous réclamons une sérieuse transformation des examens actuels de maturités littéraire, réelle ou scientifique aussi bien que celle des examens connus chez nous (canton de Neuchâtel) sous le nom d'examens d'Etat.

Ces examens peuvent et doivent être échelonnés sur plusieurs années. — Leur programme devrait en général ne comprendre que celui de la dernière année d'études, et l'appréciation des maîtres y jouer un rôle prépondérant, aussi important, dans toute les cas, que celle des jurys.

Les branches de pure mémorisation devraient disparaître de tous ces examens (histoire, géographie, récitation, etc., etc.).

(Pour le canton de Neuchâtel, abolition des examens d'Etat publics pour les pédagogues. — Création d'inspecteurs des sections normales aux examens de dernière année), etc., etc.

g) Le nombre des heures obligatoires de scolarité par jour et par semaine devrait faire l'objet d'une réglementation officielle et générale.

Ce nombre est à fixer d'après l'âge des élèves :

Dans le 1^{er} degré, jusqu'à 14 ans : au maximum, à 28 heures par semaine.

Dans le 2^{me} degré, de 14 à 16 ans : au maximum, de 28 à 30 heures par semaine.

Dans le 3^{me} degré, de 16 ans et au-dessus : au maximum, de 32 à 33 heures par semaine.

h) L'établissement des programmes horaires doit tenir compte de l'indice de fatigue connu pour chaque branche et ne jamais comporter plus de 4 heures successives, les pauses comprises.

Les heures de leçons doivent être également réparties sur chaque jour d'école. Il y a lieu de suspendre partout l'enseignement deux après-midi pendant la semaine.

f) wir fordern eine gründliche Aenderung der gegenwärtigen Maturitätsprüfungen der Literar- und Realgymnasien, sowie unserer Staatsexamen (Kanton Neuenburg).

Diese Examen können und müssen auf mehrere Jahre verteilt werden. Ihr Programm sollte im allgemeinen nur den Lernstoff des letzten Studienjahres umfassen; das Urteil des Lehrers sollte ausschlaggebend und in allen Fällen ebenso gewichtig sein, wie dasjenige der Prüfungskommission.

Die Gebiete des reinen Gedächtnisstoffs sollten in allen diesen Prüfungen verschwinden (Geschichte, Geographie, Rezitation etc. etc.)

(Für den Kanton Neuenburg, Abschaffung der öffentlichen Staatsexamen der Lehrer, Schaffung eines Inspektorats für die letzten Klassen der Lehrerbildungsanstalt etc., etc.)

g) Die Zahl der obligatorischen täglichen und wöchentlichen Schulstunden sollte Gegenstand einer amtlichen, durchgreifenden Neuordnung sein.

Diese Zahl ist nach dem Alter der Schüler festzusetzen :

Für die erste Stufe bis zum 14. Altersjahr : im Maximum auf 28 wöchentliche Stunden.

Für die zweite Stufe, vom 14. bis 16. Altersjahr : im Maximum von 28—30 wöchentliche Stunden.

Für die dritte Stufe, vom 16. Jahre aufwärts : im Maximum von 32 bis 33 wöchentliche Stunden.

h) Bei der Aufstellung der Stundenpläne sollte den Ermüdungserscheinungen Rechnung getragen werden, wie sie sich in jedem Fache zeigen, und es sollten niemals mehr als vier aufeinanderfolgende Stunden erteilt werden, mit Einschluss der Pausen.

Die Unterrichtsstunden sollten gleichmässig auf jeden Schultag verteilt werden. Es empfiehlt sich, an zwei Nachmittagen den Unterricht auszusetzen.

Discussion.

M. le Prof. *Perrochet* (Neuchâtel) remercie le rapporteur de son utile et intéressant travail. Après une longue expérience de l'enseignement secondaire et pédagogique il ne peut qu'appuyer les thèses du D^r Bourquin. Le surmenage existe dans nos établissements d'instruction secondaire et supérieure; mais, à côté des causes tenant à l'organisation de l'enseignement, il y a des causes extra-scolaires que l'orateur tient à relever. D'abord il entre dans les établissements d'instruction supérieure un certain nombre d'élèves peu aptes aux études; les uns se découragent, ne travaillent pas et abandonnent la partie; les autres, plus sérieux, travaillent, se donnent de la peine, mais se surmènent pour atteindre le but. L'exagération que les jeunes gens apportent aujourd'hui dans la pratique des sports de toute nature devient, en outre, souvent une cause de fatigue qui conduit au surmenage; les plaisirs de société, les rentrées tardives répétées agissent dans le même sens. Il est nécessaire d'attirer l'attention des familles sur ce point ainsi que celle des autorités, qui souvent ne tiennent pas compte des vœux du corps enseignant, vœux inspirés cependant par des considérations hygiéniques.

Le Prof. *Perrochet* appuie énergiquement la critique que le rapporteur a adressée aux examens d'Etat dans leur forme actuelle. Ces examens sont un surmenage excessif non seulement dans leur préparation, mais en eux-mêmes. Leur résultat ne donne souvent pas la mesure des connaissances réelles du candidat; une réforme s'impose ici dans l'intérêt de l'école et du peuple.

L'orateur est aussi d'accord de fixer à 4 heures le maximum d'heures de leçons par demi-journée. Ce point de vue se légitime tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue hygiénique. Si l'on fixe le nombre à 5, la cinquième heure est sacrifiée par suite de la fatigue des élèves.

Quant à l'unification des programmes dans les établissements d'instruction supérieure, c'est là un vœu utile, mais difficilement réalisable. La Commission fédérale de maturité peut avoir ici une certaine influence; mais cette influence ne saurait être suffisante et il serait utile, comme le demande le D^r Bourquin, d'agir au moyen de conférences intercantionales.

M. le Prof. D^r *Griesbach* (Mulhouse). Le thème exposé par le D^r Bourquin est un des chapitres les plus importants de l'hygiène scolaire. S'il est vrai qu'un certain nombre d'élèves entrent à l'école

avec une prédisposition nerveuse héréditaire, il importe cependant que l'école ne vienne pas favoriser et développer cette prédisposition. Il y a deux causes qui, dans l'organisation scolaire, favorisent le surmenage. D'abord le fait que tout en adaptant l'école aux exigences de l'époque actuelle, on ne peut pas se résoudre à abandonner l'ancien classicisme; aux anciennes branches sont venues s'ajouter de nouvelles branches qu'impose le développement des sciences biologiques, et l'on est arrivé ainsi à une augmentation considérable du nombre des heures de leçons. Ensuite, la rivalité qui existe entre les différents établissements (gymnases classiques avec grec, gymnases sans grec et gymnases réaux proprement dits), qui tous ambitionnent de donner aux élèves une culture générale suffisante pour l'entrée à l'université, pousse souvent à un travail exagéré.

C'est le manque d'unité qui, en Suisse comme en Allemagne et peut-être plus encore qu'en Allemagne, conduit à un nombre d'heures de leçons exagéré et qui favorise le surmenage. Non seulement le nombre d'heures de leçons est souvent trop élevé, mais, ainsi que l'orateur a pu s'en convaincre au moyen d'une enquête, le nombre d'heures consacrées aux travaux domestiques est fréquemment aussi trop considérable. Pour 6 à 8 heures de leçons M. Griesbach a constaté parfois 3, 4, 5 et même 6 heures de travail domestique, de sorte que les jeunes gens de 15 à 17 ans doivent veiller jusqu'à 11 heures, minuit et même 1 heure du matin. Les symptômes de fatigue qui se développent à la suite de ce surmenage sont nuisibles non seulement à l'individu, mais ils peuvent menacer les générations futures en se transmettant par hérédité.

M. Griesbach s'associe également aux critiques faites aux examens. Il y a là une source de surmenage inutile, car si les examens peuvent, dans une certaine mesure, permettre d'apprécier la somme des connaissances d'un candidat, ils ne démontrent nullement sa réelle valeur intellectuelle et scientifique. L'élève emmagasine pendant la dernière année, généralement consacrée à des répétitions, une quantité de notions qu'il s'empresse d'oublier. Ce sont les maîtres qui peuvent le mieux juger de la valeur des élèves placés sous leur direction; ce sont eux qui sont le plus à même de savoir s'ils sont mûrs pour l'enseignement universitaire.

M. le Dr *Flatt*, recteur (Bâle), remercie M. le Dr Bourquin pour ses communications et rend attentif aux résultats des examens de gymnastique consignés par le Bureau fédéral de Statistique, lors du recrutement de 1905. Il mentionne les louables efforts faits par

M. Egg, président de la Commission fédérale de gymnastique, pour instituer ces examens de gymnastique, qui permettent de dresser, chaque année, une sorte d'inventaire des conditions physiques de la jeunesse masculine, à l'âge de 19 ans.

Il ressort clairement des tableaux graphiques présentés à la Réunion par le Dr Guillaume, directeur du Bureau fédéral de Statistique, qu'il est de toute importance pour le développement physique des jeunes hommes, et pour leur capacité de service que l'on s'occupe de leur faire faire des exercices corporels même dans les années qui suivent la période de scolarité (soit de 16 à 19 ans).

Parmi ceux qui doivent se présenter pour le service militaire, et qui n'ont eu d'autres exercices de gymnastique que ceux qui sont obligatoires à l'école, il y en a à peu près 53 % d'aptés au service, 12 % d'ajournés, et 35 % d'impropres au service.

Par contre, sur les jeunes gens qui ont continué les exercices corporels dans des sociétés de gymnastique et de sport, après leur sortie de l'école obligatoire, on peut admettre environ 73 % d'aptés au service, 10 % d'ajournés et 17 % d'impropres au service.

Nous savons, du reste, que parmi ceux qui sont aptes au service, l'expérience a fait constater de grandes différences quant à la capacité physique. C'est ce que démontre aussi par des chiffres l'exposé du Dr Guillaume.

Le nombre de ceux qui ont obtenu de bons points dans les différents exercices (saut, course, levée de poids) est beaucoup plus considérable parmi ceux qui ont continué à l'âge de l'adolescence les exercices corporels que parmi ceux qui n'en ont point faits dans cette période de la vie si importante pour le développement physique et psychique.

On ne peut déterminer, d'après l'aperçu présenté par le Dr Bourquin des heures de classe dans les différentes écoles moyennes supérieures de la Suisse, dans quelle mesure on donne une place à l'éducation physique en regard de l'enseignement intellectuel. Si dans l'état actuel de l'hygiène et d'après une enquête scientifique sur l'influence des exercices corporels, au point de vue physique et intellectuel, dans les établissements supérieurs d'instruction, on constate encore, que sur 37—38 heures de leçons par semaine, il y en a une seule réservée aux exercices corporels; c'est là, d'après l'avis du Dr Flatt, un « scandale pédagogique ». On n'améliorera cet état de choses que si l'on s'applique à démontrer que la façon dont, en maint endroit, on comprend encore aujourd'hui la manière d'enseigner, non

seulement nuit au développement physique des élèves, mais est encore irrationnelle au point de vue scientifique, surtout en ce qui concerne la direction à donner à l'étude des mathématiques et des sciences naturelles. Le travail que l'on fait sert à trop peu de chose, tandis que l'on obtiendrait des résultats plus fructueux et plus durables si l'on basait l'enseignement sur une observation directe plus complète de la nature, sur une étude plus intensive et plus approfondie des sciences mathématiques à l'aide d'exercices pratiques dans le bâtiment et de travaux à l'atelier et dans le laboratoire de physique.

En présence de la résistance opiniâtre des maîtres et professeurs des branches scientifiques, qui refusent de diminuer les heures consacrées à l'enseignement théorique au profit des exercices corporels et des applications pratiques de la théorie, la seule chose à faire et la plus simple serait de réduire le temps des leçons, comme on en a fait l'essai depuis 2 ans au Gymnase industriel de Winterthur. Tout récemment le corps enseignant a demandé à l'unanimité l'introduction définitive de ce système.

Pour conclure, le Dr Flatt fait part à l'assemblée d'un vote, formulé par lui au 2^{me} Congrès international pour l'Education physique de la Jeunesse (tenu à Liège en septembre 1905), attirant l'attention sur la défectuosité essentielle de notre système actuel d'éducation dans nos écoles du continent, et proposant une réforme positive de nos écoles réales supérieures basée sur une application scientifique de l'éducation physique.

Ici le Dr Flatt donne lecture d'une partie du discours prononcé par lui au congrès de Liège et dans lequel il s'exprime comme suit :

„Il y a une connexion intime entre l'éducation physique et l'éducation psychique. Notre éducation morale est fort incomplète quand nous négligeons les principes de l'hygiène active. Dans l'Europe continentale on a trop exclusivement employé pour le développement du caractère une méthode passive ou réceptive, au lieu de faire usage d'une méthode active ou productive. On a cru pouvoir développer le caractère et l'énergie par la parole, par un enseignement oral sans exercices pratiques. Les Anglais, les Américains et les Japonais ne nous ont-ils pas surabondamment prouvé par leur exemple qu'il ne suffit pas de raconter de belles histoires exaltant le courage, la persévérance, la discipline et le dévouement, mais que le jeune garçon et l'adulte doivent avoir l'occasion de développer ces qualités par une activité personnelle ?

Je serais très heureux si le congrès voulait insister d'une façon toute spéciale sur la nécessité de l'hygiène active dans l'éducation et recommander aux nations continentales une large augmentation active de l'éducation du corps et de l'esprit.

Je prends la liberté de présenter quelques observations sur les bases scientifiques de l'éducation physique et de relever tout particulièrement l'excellent conseil donné par M. le professeur Demoor. M. Demoor demande que l'on soit très prudent dans l'interprétation des résultats d'expériences physiologiques ou psychologiques, parce que les mauvaises interprétations ne peuvent apporter que le trouble dans les opinions ou discréditer la science. Il faut se souvenir qu'il y a toute une série de facteurs qui influent sur les procédés vitaux, que les problèmes physiologiques sont ordinairement des problèmes à plusieurs inconnues, et que, en ignorant un facteur, on peut arriver à des résultats absurdes. Je me permets d'en donner un exemple.

Nous savons que le travail intellectuel et le travail corporel forment dans notre corps des déchets nuisibles. C'est pourquoi cette conclusion d'un certain physiologiste semble être aussi naturelle que juste: après la fatigue intellectuelle, vous ne devez faire aucun travail corporel, parce que vous augmenteriez encore les déchets nuisibles; il vaut mieux se mettre au lit après le travail intellectuel, et attendre que la circulation du sang ait réparé vos forces. Mais cette conclusion est en contradiction formelle avec l'expérience de milliers d'hommes qui, après le travail intellectuel, grâce à des exercices corporels bien compris, se sentent de nouveau de bonne humeur, dispos, rajeunis, et qui, après le repos qui succède à l'exercice, ont l'esprit plus alerte que ceux qui ont suivi le fallacieux conseil d'un théoricien. D'où provient donc cette contradiction entre la théorie et la pratique? Pour quelles raisons ce physiologiste a-t-il avancé ce sophisme? Parce qu'il a ignoré que, par un exercice corporel modéré, les fonctions du cœur sont fortement activées, que la pression et l'intensité de la circulation du sang sont augmentées de telle façon que, malgré l'augmentation des déchets nuisibles causés par les exercices physiques, cette quantité de déchets est éliminée plus rapidement et plus complètement.

Nous pouvons comparer ce sophisme physiologique à un simple exemple tiré de la physique. Nous savons par l'expérience que la soupe chaude se refroidit plus rapidement quand nous la remuons avec la cuillère. Un physicien superficiel viendra nous dire: votre soupe a au commencement une chaleur A; par le mouvement de la

cuillère vous faites un travail mécanique qui produit une chaleur B; la quantité de chaleur contenue dans la soupe est donc $A + B$; cela prouve que vous avez rendu la soupe encore plus chaude. Donc, vous ne devez pas remuer la soupe chaude, mais attendre qu'elle se soit refroidie d'elle-même par le rayonnement de la chaleur. La fausseté de ce sophisme saute aux yeux; il est par conséquent inutile de le réfuter plus longuement.

J'ose exprimer le vœu que les physiologistes, non seulement fassent des recherches scientifiques, mais aussi qu'ils veuillent bien continuer eux-mêmes les exercices corporels, afin qu'ils ne perdent pas tout contact avec la pratique et qu'ils soient ainsi à même de pouvoir contrôler sur leurs propres corps les résultats physiologiques et psychologiques de leurs recherches. Par cette combinaison de la théorie et de la pratique, nous obtiendrons une bonne base scientifique pour l'éducation physique.

Je passe à l'un des points les plus importants de notre congrès, qui est la mise en pratique de nos vœux relatifs à une large augmentation de l'éducation physique dans nos plans d'enseignement. Nous sommes tous d'accord, que l'éducation physique est en même temps une éducation psychique et par conséquent que les exercices corporels devraient occuper à l'avenir une place plus considérable dans les programmes scolaires. La question capitale est la suivante: Comment pouvons-nous réaliser cet idéal?

Les professeurs de sciences ne veulent céder aucune de leurs leçons; en outre, le nombre des leçons ne doit pas dépasser le maximum fixé par la loi; de plus l'élève doit aussi pouvoir disposer d'une partie de ses loisirs pour développer sa propre initiative. Au cas où nous introduirions des jeux facultatifs pendant les après-midi libres, ceux qui en auront le plus grand besoin ne viendront pas. Ainsi le but n'est pas atteint. La meilleure solution de ce problème pratique, à mon avis, consiste à dire aux professeurs ce qui suit:

L'enseignement théorique, tel qu'il est pratiqué maintenant dans la plupart de nos écoles, n'est pas à la hauteur de sa tâche, parce qu'il lui manque la vision directe de la nature et l'application de la théorie mathématique. Il est possible d'obtenir une amélioration de l'enseignement intellectuel et en même temps une augmentation de l'éducation physique et morale, par un changement judicieux du plan d'enseignement et de la répartition des heures de leçons.

Je me permets de vous soumettre un projet relatif à la répartition des heures de leçons pour l'école réelle supérieure de Bâle et ayant pour base:

Réduction de la durée des leçons de 50 à 40 minutes;

Concentration de l'enseignement théorique le matin;

Après-midi consacrés à la préparation des tâches sous la surveillance des maîtres, aux travaux de laboratoire, de chimie et de physique, aux excursions botaniques, zoologiques, géographiques et géologiques, au dessin d'après nature, aux exercices pratiques d'arpentage, aux courses de gymnastique, aux exercices de tir et aux jeux, à la natation pendant l'été et au patinage en hiver.

Dans la dernière année scolaire, le gymnase de Winterthour (Suisse) a prouvé par l'expérience qu'on peut atteindre le but scientifique en réduisant les leçons à 40 minutes. Cette école continue maintenant ses essais. J'espère qu'elle introduira cette répartition des heures de leçons et que nous pourrons réaliser à Bâle un plan analogue qui ne diffère de celui de Winterthour que dans l'emploi des après-midi.

Voici notre projet pour les après-midi, le nombre de leçons par semaine fixé par la loi scolaire étant de 32, y compris deux leçons de dessin artistique, deux leçons de dessin géométrique ou technique dans les classes scientifiques et deux leçons de gymnastique. La répartition de ses leçons dans les différentes classes oblige, vu le nombre de professeurs disponibles, à mettre dans les premières et deuxième classes deux leçons théoriques sur l'un des après-midi“.

M. *Latour*, inspecteur scolaire (Neuchâtel). exprime, au nom de l'école primaire, sa reconnaissance au Dr Bourquin pour son étude consciencieuse. Avec lui, il demande une profonde modification des examens imposés aux futurs instituteurs.

Ces examens imposent aux candidats une fatigue intellectuelle inutile et dangereuse; ils ne donnent nullement la mesure de l'intelligence, des aptitudes professionnelles et du savoir des futurs instituteurs. La tâche de ces derniers est si importante, si pleine de responsabilités que ceux qui sont chargés de leur préparation doivent en être rendus responsables. Ils doivent, par conséquent, procéder par élimination en ne conduisant à l'enseignement que ceux qui sont réellement capables au point de vue de l'intelligence et du cœur. Si la réunion d'aujourd'hui pouvait contribuer à la réalisation de cet énorme progrès, elle aurait bien mérité de l'école populaire.

M. Latour est aussi d'accord avec le Dr Bourquin quand il demande une amélioration de l'enseignement de la gymnastique. Cet enseignement ne doit pas ajouter une fatigue intellectuelle à une autre fatigue intellectuelle, à mesure qu'il exige des élèves une atten-

tion soutenue par les exercices comptés auxquels ils sont astreints. L'idéal en gymnastique serait de faire des exercices rationnels journaliers, qui poursuivraient le développement de la musculature, l'élargissement du thorax et l'augmentation de la force de résistance de l'enfant.

Pour ce qui concerne l'enseignement gymnasial, M. Latour se déclare d'accord avec toutes les thèses du rapporteur.

M. le D^r *Schmid*, Directeur du Bureau sanitaire fédéral, exprime à M. le D^r Bourquin ses plus vifs remerciements pour son rapport si distingué et se déclare absolument d'accord avec son exposé. Il envisage qu'une certaine surtension intellectuelle est inévitable pour ceux qui veulent se préparer pour une carrière scientifique. C'est une nécessité professionnelle, seulement elle ne doit pas outre-passer certaines limites.

Une des principales causes du surmenage dans les écoles supérieures est *l'admission d'élèves qui n'ont pas les facultés requises*. Le choix n'est pas assez sévère. Les jeunes gens qui ne montrent pas les dispositions nécessaires doivent être éliminés des gymnases le plus tôt possible, ou même n'y être pas admis du tout et être dirigés sur une autre voie qui leur conviendrait mieux. L'application et un travail assidu ne sauraient suppléer au manque de dons naturels et la conséquence en est un surmenage prématuré avec toutes ses suites déplorables.

L'orateur regrette que parmi les *causes extra-scolaires de surmenage*, soit de fatigue nerveuse et d'épuisement, indiquées par les rapporteurs et ceux qui ont pris la parole jusqu'ici, on n'en ait pas mentionné deux qu'il ne peut passer sous silence :

I. Les sociétés d'élèves de gymnases, avec leurs allures d'étudiants, leurs façons d'être d'étudiants, et surtout leurs beuveries d'étudiants, ainsi que les sociétés qui absorbent trop leurs membres d'une autre manière, soit corporellement ou intellectuellement parlant. Aux obligations que ces sociétés imposent à leurs membres, il faut ajouter encore des inconvénients de tout genre (séjour dans des locaux de réunion trop petits et mal ventilés — repos de nuit trop court — conséquences de l'usage de boissons alcooliques).

Par contre, il faut tout à fait approuver les réunions d'élèves des classes moyennes, dans lesquelles on cultive des exercices corporels de tout genre pratiqués d'une façon rationnelle et où ces exercices ne dégénèrent pas en un sport exclusif et exagéré.

II. Le trop grand nombre de leçons privées. Il est parfaitement dans l'ordre que écoliers et écolières des écoles moyennes s'occupent

également de musique, de chant, de peinture et d'autres beaux arts, s'ils montrent pour cela du goût et des dispositions. Mais il faut naturellement les mettre en garde contre tout excès dans cette direction, surtout si l'on affaire à des élèves qui ont déjà de la peine à suivre le programme de leur classe.

Le Dr Schmid prend ensuite la défense de la *maturité fédérale* et de la Commission fédérale de maturité contre les assertions quelque peu surannées du Prof. Perrochet. La maturité des juristes suivra celle des médecins dans un délai à prévoir (après la promulgation du code fédéral civil et pénal). On ne saurait pour le moment dire si les autres facultés suivront également. Mais, dans tous les cas, pour ce qui a trait à cette question, les prescriptions fédérales ne manqueront pas d'exercer déjà une influence déterminante sur l'organisation cantonale des écoles moyennes, en vue d'une plus grande entente et d'une unification désirable.

La façon dont se font, à l'heure qu'il est, les examens de maturité est, comme chacun le sait, une cause importante de surmenage. A cet égard, l'orateur est parfaitement d'accord avec M. le Professeur Perrochet. Toutefois, une suppression complète de ces examens, telle que ce dernier l'a proposée, est pour le moment impossible pour différentes raisons. Il s'agira donc de transformer ces épreuves de telle façon qu'on limite le plus possible les inconvénients qui en sont inséparables. La nouvelle ordonnance fédérale pour la maturité apportera dans ce sens une amélioration essentielle. En premier lieu, elle permettra, pour diverses branches accessoires, de mettre graduellement les examens de côté ou même de les supprimer tout à fait, et d'inscrire dans le certificat de maturité les notes d'expérience comme notes d'examen. En second lieu, elle établira cette règle importante que, dans l'examen, on ne s'attachera principalement qu'au pensum de la classe la plus élevée, et qu'on mettra plus d'importance à la maturité intellectuelle de l'élève qu'à l'étendue de ses connaissances. Cette disposition aura cet effet bienfaisant que l'on pourra éliminer, en grande partie, dans la classe supérieure les longues répétitions, à l'aide desquelles on bourre l'élève de tout un bagage de mémorisations uniquement en vue de l'examen, et qui souvent affectent d'une manière fatale le système nerveux de ces victimes d'une culture supérieure. On pourra même transformer le dernier temps d'étude avant l'examen en un enseignement de clôture qui portera des fruits dans les choses essentielles.

L'orateur envisage comme s'entendant de soi-même que partout

où il existe encore un examen proprement dit à la fin de chaque année scolaire, il doit être aboli et remplacé par de simples répétitions, comme cela a lieu, par exemple, dans le gymnase de Berne.

M. le Prof. Dr *Jaquet* (Bâle) estime que le projet du Dr Flatt constitue un véritable progrès, capable de diminuer les dangers du surmenage dans l'enseignement moyen. M. Flatt réserve, dans les heures de l'après-midi, un certain temps pour le travail individuel qui se fait, à l'école, sous la surveillance des maîtres. On introduit ainsi le travail individuel d'après le temps, ce qui est préférable au système du travail d'après la quantité actuellement en vigueur. De cette façon on évite le surmenage des élèves peu doués qui travaillent lentement. Peu importe pour l'instruction et l'éducation de l'élève qu'il fasse une version latine d'une page ou de 4 pages, si la page qu'il a pu faire, dans un temps donné, est bonne, s'il y a apporté toute son application.

Un autre point qui a une grande importance dans la question du surmenage, c'est que l'école n'absorbe pas tout le temps disponible de l'élève. L'école doit lui donner les connaissances utiles nécessaires, mais elle doit lui laisser la latitude de consacrer quelques heures à la culture artistique, à la musique, à la peinture, au dessin. La culture du beau doit trouver sa place à côté du nécessaire.

Pour bien juger la question du surmenage à l'école moyenne, il ne suffit pas d'observer les élèves dans les écoles et les gymnases, il faut les suivre à la sortie. On est alors frappé du grand nombre de jeunes gens qui font naufrage au début de leur carrière pratique. Au moment où ils se voient obligés de faire un effort sérieux, ils sont incapables de le produire. Combien ne voit-on pas de jeunes gens, de 20 à 30 ans, qui sont obligés d'aller soigner leurs nerfs. C'est là, pour le Prof. Dr *Jaquet*, une conséquence trop fréquente du surmenage pendant les années d'école.

M. *Egli*, recteur (Lucerne), constate le fait du surmenage et relève 3 points qui permettraient d'y remédier :

1^o Nous, maîtres, nous avons malheureusement l'habitude d'exagérer les devoirs de notre profession. Les meilleurs manuels ne nous suffisent pas. Nous voulons les compléter et nous tourmentons les élèves avec ce que nous y ajoutons, tandis que le temps pourrait être mieux employé. Ne suffit-il pas que les élèves sachent les belles choses qui se trouvent dans nos superbes manuels? Faut-il encore les bourrer d'autres, parce que, sans cela, notre manie d'encyclopédisme ne serait pas satisfaite? Il y a là beaucoup de ballast,

qu'on pourrait jeter par dessus bord. Je ne suis compétent que dans ma branche (mathématiques). Eh bien, on pourrait laisser de côté bien des choses, sans que la *culture* de l'enfant en souffre. Il doit en être de même pour les autres branches. Par conséquent le 1^{er} point ici est : limiter la matière de l'enseignement, la réduire.

2^o Il ne faut pas, dans la question du surmenage, ne s'en prendre qu'au trop grand nombre d'heures de classe par semaine. Chaque branche exige du travail et de l'étude. Si le maître n'emploie son heure qu'à exposer une nouvelle matière, il faut qu'il laisse à l'activité domestique de l'élève le soin de travailler et d'étudier ce sujet. Si, au contraire, le maître sait limiter son sujet (et c'est là qu'on reconnaît le vrai maître) et s'il emploie une partie des leçons à des exercices, il a moins besoin de faire travailler l'élève à la maison, et l'élève se trouvera mieux d'avoir quelques heures de leçons de plus que s'il en avait moins.

3^o Les examens. Lorsqu'un maître a observé un élève pendant son temps d'étude et a pu se rendre compte de ses capacités, il est en mesure de le qualifier exactement. Un examen dès lors non seulement n'est pas nécessaire, mais peut conduire à un résultat erroné. Il peut arriver qu'un élève à qui on devrait donner la première note, est taxé au-dessous de son mérite, échoue sur un point pour lequel il s'est peut-être surmené de travail, et cependant la note qu'on lui applique doit être d'accord avec celle de l'examineur. D'autre part un cancre, un paresseux, à qui on voudrait plutôt voir les talons, aura une note meilleure qu'il ne le mérite. Il a eu de la chance, le hasard l'a bien servi. Il a réussi à passer.

Comme toutes les branches de l'administration de l'Etat doivent être soumises à un contrôle public, il faut des examens, mais on pourrait les faire autrement, et d'une façon donnant des résultats plus sûrs. Que l'expert examinateur se donne la peine, dans le dernier semestre, de passer quelques heures dans les classes, il se rendra mieux compte du degré de connaissances des élèves et de leur maturité intellectuelle.

On n'a pas besoin d'examen. C'est dans le dernier trimestre qu'on doit se faire une idée exacte des différents élèves, seulement il ne faut se baser sur les résultats hasardés d'un examen, mais sur la quintessence des observations et taxations des maîtres pendant la période d'études écoulée. De cette façon on aurait un contrôle sérieux et juste. On éliminerait en même temps le danger du surmenage habituel et anti-hygiénique des élèves durant tout un semestre.

Il va de soi que l'élève aurait le droit de recourir contre le verdict du colloquium, au cas où il serait renvoyé. Il pourrait réclamer

d'être examiné spécialement, mais ce droit de recours ne devrait pas dépasser un trimestre.

J'ai encore à répondre à une objection, que je prévois. On dira: un examen sévère est une digue contre la médiocrité. Je suis d'accord pour la digue. Il ne s'agit pas de protéger la médiocrité contre le talent et l'application. Le droit à l'étude ne doit pas dépendre de la position sociale du jeune homme, mais de ses dons naturels, de son application, du sérieux de son caractère. Par conséquent il faut être plus sévère pour l'admission dans les écoles moyennes et les promotions. Il s'agit de refuser les éléments qui n'en sont pas dignes, et de ne pas les laisser grimper jusqu'aux cours supérieurs. Cette façon de procéder sera une digue plus efficace contre le trop grand nombre que le système barbare et anti-hygiénique des examens. Il faudrait, il est vrai, écarter pour cela une certaine maladie dont souffrent beaucoup d'autorités scolaires, qui ne voient le succès et l'éclat d'une institution que dans le nombre des élèves figurant dans leur rapport.

* * *

La discussion est close et l'assemblée adopte la *résolution* suivante, proposée par M. le Dr Schmid, président de la Société suisse d'hygiène scolaire:

« Le Comité est invité à faire, dans les gymnases et écoles secondaires et supérieures, en la forme qu'il jugera convenable, une enquête sur la somme de travail intellectuel exigée des élèves, et, plus spécialement, sur la somme de travail intellectuel exigée par les devoirs domestiques. Le Comité devra s'efforcer de faire procéder, à cette occasion, à des recherches physiologiques et expérimentales. »

*B) Installation des W. C. dans les bâtiments scolaires
et les halles de gymnastique.*

Rapporteur: M. Eug. Colomb, architecte, à Neuchâtel.

Co.-Rapporteur: M. Geiser, architecte de la Ville, à Zurich.

Rapport de M. Eug. Colomb:

M. Eug. Colomb, après s'être excusé de devoir parler d'un sujet en somme peu attrayant et qui risque de ne pas captiver tout l'auditoire, signale l'importance de la question au point de vue de la santé des élèves. Autrefois on se passait de W. C. dans les bâtiments d'école; mais aujourd'hui leur installation est obligatoire et mérite d'attirer toute la vigilance de l'architecte et des autorités scolaires. Le but de l'étude du rapporteur est d'indiquer les fautes

le plus souvent commises, le moyen de les corriger et les conditions que doit remplir un bon système de canalisation.

Il est tout d'abord nécessaire de faire une distinction entre les localités qui ont un réseau de conduites d'eau sous pression et celles qui n'en ont pas, puis entre celles qui ont canalisé leurs égouts et celles qui n'ont aucune canalisation. M. Colomb établit, à ce propos, l'état de choses existant dans les différentes communes du canton de Neuchâtel; il cite, en passant, plusieurs erreurs commises dans diverses installations. Puis il examine, d'abord, la question des fosses qui demeurent une nécessité dans les localités qui n'ont pas d'eau sous pression et pas de canalisation des égouts. Après avoir exposé les règles qui doivent présider à l'installation et à la construction des fosses destinées à recevoir les produits des latrines, le rapporteur donne des indications des plus intéressantes sur les fosses Mouras et les transformateurs aseptiques, fosses hermétiques qui utilisent les phénomènes de putréfaction et de solubilisation pour arriver à la liquifaction des matières de vidange et permettre leur évacuation au fur et à mesure de leur production. Une série de photographies et de plans illustrent cet exposé.

M. Colomb développe, ensuite, les parties les plus importantes des chapitres de son travail qui traitent plus spécialement des tuyaux de chute et des siphons, des sièges et des appareils à chasse, et il indique les conditions que doivent remplir les W. C. dans les bâtiments scolaires.

Si une bonne installation des W. C. n'est pas chose toujours aisée, celle des urinoirs l'est encore moins, à cause de la difficulté d'empêcher la formation du carbonate d'ammoniaque et des émanations âcres et repoussantes qui se dégagent des appareils et de leurs abords généralement souillés par les enfants. Dans les bâtiments scolaires il est, dans la règle, nécessaire d'avoir recours à des installations spéciales pour les pissoirs qui peuvent être à lavage continu lorsqu'on a assez d'eau à sa disposition, à défaut de quoi il est préférable d'avoir recours aux urinoirs à huile.

M. Colomb résume son exposé en formulant les *conclusions* suivantes:

1° Il vaut mieux pas de latrines que des latrines mal établies. L'orientation n'est pas une question importante.

2° Les water-closets pour filles doivent être complètement séparés de ceux des garçons, et placés, au besoin, à un autre étage.

1. Besser keine Abortanlagen als schlecht eingerichtete! Die Orientierung ist nicht von besonderer Wichtigkeit.

2. Die Abortanlagen für die Mädchen sind vollständig von denen der Knaben zu trennen, und wenn nötig in ein anderes Stockwerk zu verlegen.

3° Dans toutes les localités où il existe une installation d'eau sous pression, il est utile d'adopter le système des closets pourvus d'appareils à chasse, attendant au bâtiment ou en faisant partie.

4° Dans les localités où de semblables installations n'existent pas il est utile d'interposer, entre l'égout vertical et l'égout horizontal ou le récepteur, un disconnecteur Mouras, ou d'adopter le système de fosses à compartiments avec épuration des eaux et résidus fécaux.

Rapport de M. Geiser:

En l'absence de M. Geiser, empêché par la maladie, M. Fr. Zollinger donne connaissance de ses thèses qu'il accompagne de quelques développements tirés de son rapport. Les *thèses de M. Geiser* sont les suivantes:

1° Il convient d'apporter au moins la même attention qu'aux locaux scolaires, en général, à l'emplacement et à l'installation technique des lieux d'aisances et des urinoirs dans les bâtiments d'école.

2° Il est indispensable, dans un intérêt sanitaire non moins que pour la discipline, d'installer des latrines avec urinoirs dans tous les étages où se trouvent des locaux destinés à l'enseignement.

3° En raison des dangers que peut présenter l'usage de ces installations (surveillance défectueuse, rupture accidentelle des conduites etc.) et dans l'intérêt d'une ventilation suffisante, il convient de placer les lieux d'aisances non pas directement dans les locaux scolaires, mais autant que possible dans un endroit isolé. Il faut également avoir soin qu'ils soient bien éclairés.

4° Les lieux d'aisance doivent être installés séparément pour chaque sexe et de telle façon qu'il y ait un espace suffisant entre leurs entrées pour prévenir tout désordre dans les relations entre filles et garçons.

Les urinoirs doivent être placés de telle sorte qu'ils soient le plus possible soustraits à la vue des corridors.

3. In allen Ortschaften, wo eine Druckwasserversorgung besteht, empfiehlt es sich, das System der Wasserspülung anzuwenden, und zwar sowohl, wenn die Abortanlage an das Gebäude anstösst, als wenn sie einen Teil desselben ausmacht.

4. In den Ortschaften wo derartige Einrichtungen nicht bestehen ist es nützlich zwischen dem senkrechten Abfallrohr und dem horizontalen Kanal oder dem Behälter einen Disconnecteur Mouras einzuschalten oder das System von Gruber mit Scheidewänden zur Reinigung der Flüssigkeiten und der fäcalen Rückstände anzuwenden.

1. Der örtlichen Anlage und der technischen Ausführung der Aborte und Pissoirs in Schulgebäuden und Turnhallen ist zum mindesten dieselbe Aufmerksamkeit zu schenken wie den Schulräumen überhaupt.

2. Im sanitären Interesse wie in demjenigen der Disziplin ist es geboten, in allen Geschossen, wo Unterrichtslokale untergebracht sind die nötigen Abort- und Pissoiranlagen zu erstellen.

3. Im Hinblick auf die Gefahren des Betriebes (Mangelhafte Wartung, zufällige Röhrenbrüche u. s. w.) und im Interesse einer ergiebigen, zweiseitigen Ventilation empfiehlt es sich, die Abort-Anlage nicht direkt an Schulräume anzulehnen, sondern solche möglichst isoliert zu disponieren. Für hinreichende Beleuchtung ist Sorge zu tragen.

4. Die Aborte sollen nach Geschlechtern getrennt angeordnet werden und zwar in dem Sinne, dass zwischen den jeweiligen Eingängen genügender Raum vorhanden ist, um Störungen im Verkehr zwischen Mädchen und Knaben zu verhindern.

Die Pissoirs sind so anzulegen, dass dieselben den Blicken von Korridoren her möglichst entzogen sind.

5. L'installation de latrines et urinoirs, y compris le traitement des matières fécales, ne doit jamais avoir lieu que d'après un plan détaillé soigneusement dressé.

L'exécution technique, y compris le choix des matériaux, doit être telle que l'usage en général et le nettoyage spécial ne présentent aucune difficulté.

5. Die Anlage einer Abort- und Pissoiranlage inklusive Behandlung der Fäkalstoffe soll jeweils nur auf Grund eines genau bearbeiteten Detailprojektes erfolgen.

Die technische Ausführung inklusive Wahl des Materials hat in einer Weise zu geschehen, dass der Betrieb im allgemeinen wie die Reinigung im speziellen keine Hindernisse darbieten.

* * *

Après avoir entendu ces rapports l'assemblée décide, sur la proposition de M. le Prof. Dr *Roth*, de Zurich, d'en renvoyer la discussion à la Réunion de l'année prochaine, à St-Gall. Le sujet devra y être envisagé plus spécialement au point de vue de l'hygiène en général et de l'hygiène scolaire en particulier.

M. *Rosselet*, instituteur, remercie le Comité d'organisation de l'invitation adressée au Corps enseignant neuchâtelois qui a assisté avec grand intérêt aux assemblées de la Société suisse d'hygiène scolaire.

M. le Dr *Schmid*, président de la Société, exprime, à son tour, sa reconnaissance au corps enseignant qui a prouvé sa sollicitude pour le bien-être de la jeunesse en prenant part aux discussions de la Réunion. Il adresse également des remerciements au Comité d'organisation et tout spécialement à son distingué président, M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, Chef du Département de l'Instruction publique.

Après quoi, l'assemblée est invitée à se rendre au Chalet du Jardin anglais pour le banquet de clôture de la Réunion.

VIII. Banquet de clôture au Chalet du Jardin anglais.

Plus de 350 participants assistent au banquet qui a lieu conformément au programme, le 24 Juin à midi et demi, dans le Chalet du Jardin anglais.

MM. *Quartier-la-Tente*, *Droz* et *Pettavel*, conseillers d'Etat, y représentent le Gouvernement neuchâtelois, M. *Blaser*, inspecteur scolaire, fonctionne comme major de table.

L'assemblée fait une ovation au Dr *Guillanme*, Président d'honneur de la Réunion, et une gracieuse jeune fille lui remet une gerbe de fleurs, modeste témoignage de reconnaissance du Corps enseignant neuchâtelois à celui qui fut, chez nous, l'initiateur de l'hygiène scolaire.

On adresse ensuite une pensée à la patrie en entonnant *l'Hymne national*, puis M. le Dr *Pettavel*, chef du Département de l'Intérieur, monte à la tribune:

L'orateur salue d'abord, au nom du Conseil d'Etat, les participants au Congrès et remercie le Comité d'organisation de son invitation.

Il énumère les énormes progrès réalisés par les autorités scolaires cantonales et communales dans l'aménagement des locaux, du mobilier et du matériel de nos écoles, les belles halles de gymnastique élevées un peu partout, etc., etc., puis il poursuit en ces termes:

„Mais la création de vastes locaux et d'un mobilier moderne ne devait pas être le dernier mot de l'hygiène scolaire.

„Bien des progrès restaient encore à réaliser; c'est aux médecins, aux pédagogues, aux architectes, comme à tous les amis éclairés de l'enfance qu'il appartenait, sinon de nous l'apprendre, au moins de nous le démontrer d'une façon évidente.

„Les nombreux travaux entrepris par les membres de la Société d'hygiène scolaire, et que vous avez, sans doute, tous lus dans les Feuilles d'hygiène scolaire, ont attiré l'attention des autorités et des parents sur bon nombre de questions trop longtemps négligées — et concernant pour la plupart l'hygiène individuelle de l'enfant lui-même et celle du maître — et élargi ainsi considérablement notre champ d'activité dans le domaine de l'hygiène scolaire.

„Je souligne entr'autres: l'hygiène de l'enseignement et celle du personnel enseignant, — l'éducation physique de l'enfant — les maladies contagieuses, comme aussi celles qui ont une influence sur son développement, telles que les troubles de la vue, de l'ouïe, les maladies de la bouche, les déformations thoraciques, etc.

„La propagande que vous avez faite en faveur des colonies de vacances, comme aussi l'enquête en vue de la création d'écoles pour enfants anormaux, ne sauraient également être passées sous silence.

„De précieuses leçons se dégagent des nombreuses recherches faites par les hommes de science; ils ont jeté le grain; à nous, autorités et pédagogues, de le faire fructifier et de montrer qu'en matière d'hygiène scolaire, comme dans les autres branches de l'instruction publique, le sol suisse doit continuer à être classé parmi les plus fertiles.“

„Mesdames et Messieurs,

„Ces deux journées de congrès passées à entendre la lecture de travaux aussi complets qu'intéressants, et à en discuter les conclusions,

ne laissent dans l'esprit d'aucun de nous, j'en suis certain, un doute quelconque sur la nécessité de s'occuper avec un nouveau zèle des questions d'hygiène scolaire, en vue de sauvegarder la santé de l'enfant, pendant qu'il fréquente l'école.

„Mais notre tâche doit-elle s'arrêter là et pourrons-nous dire, ensuite, que nous avons rempli tous nos devoirs envers l'enfant, en matière d'hygiène? Nous aurons protégé l'enfant à l'école, mais ne lui aurons nous pas appris à se protéger lui-même plus tard? Ici, je sors un peu du sujet, veuillez me le pardonner.

„L'enfant, quand il quitte définitivement les bancs de l'école primaire pour entrer en apprentissage, possède-t-il un bagage même sommaire, en matière d'hygiène individuelle, qui lui permette de se garder des ennemis de toute sorte qui en veulent à sa santé et, partant, à son avenir?

„Je ne crains pas de répondre négativement.

„Connait-il seulement suffisamment l'influence bienfaisante sur la santé, du soleil, de l'air pur et de l'eau? A-t-il des notions élémentaires sur l'hygiène de l'habitation, de l'alimentation et du vêtement? Sait-il quelles sont les mesures les plus courantes pour se préserver de la plupart des maladies contagieuses?

„Non; il les ignore; mais, par contre, il récite couramment des détails de peu d'importance concernant l'histoire ancienne ou moderne ou la géographie des continents africain ou asiatique.

„A qui la faute? Au corps enseignant? Non, pas du tout; les programmes de nos écoles primaires et secondaires, ceux du canton de Neuchâtel au moins, celui de nos écoles normales même, sont muets en matière d'hygiène.

„C'est aux programmes qu'il faut s'en prendre et c'est par l'école normale qu'il faut commencer la réforme.

„Je sais que M. le Chef de l'Instruction publique de notre canton est d'accord avec moi, et qu'il va incessamment y introduire cet enseignement. Je le félicite de cette résolution. Nos instituteurs seront ainsi mieux qualifiés pour nous prêter leur concours, en matière d'hygiène scolaire proprement dite; ils seront aussi mieux en mesure également d'inculquer aux enfants; des écoles primaires au moins, les notions les plus indispensables au maintien de leur santé.“

„Mésdames et Messieurs,

„Il nous reste encore, comme vous le voyez, bien des progrès à réaliser dans le domaine de l'hygiène de l'enfance et de la jeunesse;

mais si la tâche est grande, le but est noble, et le chemin déjà parcouru est un sûr garant qu'autorités et pédagogues sauront être à la hauteur de leur mission.

„Les Neuchâtelois n'oublieront pas que leur canton a le bonheur de compter parmi ses enfants votre si distingué Président d'honneur, M. le D^r Guillaume, ce pionnier de l'hygiène scolaire en Suisse et particulièrement à Neuchâtel; nous n'oublierons pas que notre concitoyen est l'un des hommes qui ont le plus fait pour vulgariser cette science, et nous tiendrons à honneur de continuer la tâche à laquelle il s'est voué si longtemps, avec cette ardeur que donne seule la foi dans une noble cause.

„Nous n'oublierons surtout pas, que travailler à former une jeunesse saine de corps et d'esprit, c'est travailler pour la grandeur de la patrie.

„Je termine, en exprimant à Messieurs les conférenciers la reconnaissance du Gouvernement de Neuchâtel pour les services qu'ils ont rendus à la cause de l'hygiène scolaire dans ces deux journées.

„Je porte mon toast au développement et à la prospérité de la Société suisse d'hygiène scolaire, et je lève plus spécialement mon verre en l'honneur de son dévoué directeur.“

M. le D^r *Griesbach* qui représente, avec son collègue M. le D^r *Matthay*, la Société d'hygiène scolaire de l'Allemagne remercie M. Quartier-la-Tente des paroles aimables qu'il a adressées le matin aux délégués allemands. En entendant l'Hymne national suisse, dont la mélodie est la même que celle de l'Hymne national allemand, il a senti la communion d'idée qui rapproche la Suisse et l'Allemagne, rapprochement qui se fait aujourd'hui par la poursuite d'un même but: le perfectionnement de l'hygiène scolaire. La Société suisse d'hygiène scolaire avait envoyé deux délégués à la Réunion qui avait lieu à Dresde, il y a trois semaines, la Société allemande a tenu à répondre et à prouver l'intérêt qu'elle porte à la Société suisse en envoyant également deux délégués à Neuchâtel. Du reste la présence du D^r Guillaume donne à la réunion de ce jour un vrai caractère international, car son nom est connu bien au-delà des frontières de son pays.

Le D^r Griesbach apporte à la Suisse les salutations de l'Allemagne et lève sa coupe à la prospérité de la Société suisse d'hygiène scolaire et à M. le D^r Schmid, son distingué président.

M. *Henchoz*, inspecteur scolaire, membre du Comité de la Société, adresse des remerciements au Comité d'organisation, au Corps ensei-

gnant neuchâtelois, aux institutrices en particulier qui ont prouvé par leurs protestations ou leurs applaudissements tant d'intérêt aux travaux présentés. Il félicite le Département de l'Instruction publique pour la brochure suggestive qu'il a publiée à l'occasion du congrès et les rapporteurs pour leur travail consciencieux. M. Henchoz lève son verre à tous ceux qui, dans le canton de Neuchâtel, travaillent au progrès de l'éducation populaire.

M. le Dr *Reichenbach*, dans un discours plein d'humour et d'esprit, donne rendez-vous aux Neuchâtelois, dans une année, à St-Gall. « Où prendre chez nous, dit-il, le beau lac bleu sur les rives duquel nous sommes réunis, où trouver des sites enchanteurs comme Bellevue et Gorgier, et le vin blanc mousseux de Neuchâtel? Nous vous offrirons à la place un Rheinthalier acide, mais des blouses brodées pour les dames! Merci et au revoir à St-Gall ».

L'assemblée entonne le *Cantique suisse*. M. *Wenker*, instituteur, déclame, en espéranto, « les Yeux » de Sully Prudhomme; un *chœur d'institutrices* et *instituteurs loclois* se fait entendre dans la même langue harmonieuse. M. *Rousillon*, instituteur, émotionne et divertit tour à tour l'assemblée en chantant d'une voix vibrante le « *Ranz des vaches* », puis la « *Géographie des cantons de Vaud et de Neuchâtel* ».

L'assemblée exécute encore plusieurs chants, puis le major de table souhaite à chacun un heureux retour dans ses foyers, en espérant que tous conserveront un excellent souvenir des deux jours de travaux et de récréation passés à Neuchâtel.

Le Secrétaire français :

Dr G. Sandoz.